



Observatoire Economique et Statistique d'Afrique
Subsaharienne



Banque africaine de développement

MANUEL DE FORMATION EN STATISTIQUES SOCIALES

SOMMAIRE

AVANT PROPOS	4
INTRODUCTION	5
I. CHAPITRE I : GENERALITES	7
1.1 Définition du concept « Statistique sociale »	7
1.2 Objectifs et utilité	7
1.3 Indicateurs sociaux	8
1.4 Sources des statistiques sociales	9
1.4.1 Les recensements	10
1.4.2. Les enquêtes par sondage	10
1.4.3 Les statistiques administratives	12
CHAPITRE II : INDICATEURS SOCIAUX	14
2.1 Objectifs	14
2.1 Indicateurs sociaux associés au système éducatif	15
2.1.1 Définition d'un système éducatif	15
2.1.2 Indicateurs de produit.	16
2.1.3 Indicateurs de résultat.	16
2.1.4 Préoccupations des utilisateurs	17
2.1.5 Structures de production des statistiques scolaires	18
2.1.6 Méthodologie de production des statistiques scolaires	19
2.1.7 Forces et faiblesses du système de production des statistiques scolaires	19
2.1.8 Quelques indicateurs avec leurs métadonnées	21
2.2 Indicateurs sociaux associés au système sanitaire	31
2.2.1 Objectifs du système d'informations sanitaires	31
2.2.2 Besoins en informations sanitaires	32
2.2.3 Méthodologie de collecte et de traitement des statistiques sanitaires	33
2.2.4 Forces et faiblesses des systèmes actuels d'informations sanitaires	33
2.2.5 Conceptualisation d'un système d'informations sanitaires performants	35
2.2.6 Quelques indicateurs et leurs métadonnées	36
2.3 Indicateurs sociaux associés à l'habitat	48
2.3.1. Sources d'information existantes sur l'habitat	48
2.3.2 Système d'information sur l'habitat	48
2.3.3 Indicateurs des conditions de l'habitation	49
2.3.4 Données prioritaires relatives à l'habitat	49
2.3.4 Quelques indicateurs de cadre de vie et leurs métadonnées	50
BIBLIOGRAPHIE	52

SIGLES ET ABREVIATIONS

Sigles	Libellés
AFRISTAT	Observatoire Economique et Statistique d'Afrique Subsaharienne
BAD	Banque Africaine pour le Développement
CDMT	Cadre de Dépenses à Moyen Terme
CEDEAO	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CEMAC	Communauté Economique et monétaire de l'Afrique Centrale
CM2	Cours moyens deuxième année
CSE	Centre de Surveillance Epidémiologique
CSI	Centre de Santé Intégré
CHR	Centre Hospitalier Régional
DSRP	Document de Stratégie de réduction de la Pauvreté
ECD	Equipe Cadre de District
EDS	Enquête Démographique et de Santé
EPT	Education Pour Tous
FMI	Fonds monétaire International
HD	Hôpital de District
IEC	Information, Education et Communication
INS	Institut National de la Statistique
MDO	Maladies à déclaration Obligatoire
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Economique
OMD	Objectifs du millénaire pour le Développement
OMS	Organisation mondiale de la Santé
ONU	Organisation des Nations Unies
PCA	Paquet Complémentaire d'Activités
PMA	Paquet minimum d'Activités
PEV	Programme élargie de vaccination
PMA	Paquet minimum d'activités
SADC	Communauté de Développement d'Afrique Australe
SIS	Système d'Information Sanitaire,
SNDS	Stratégie nationale de Développement de la Statistique
SNIS	Système Nationale d'Information Sanitaire
SRP	Stratégie de Réduction de la pauvreté
SSN	Système Statistique National
UA	Union Africaine
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
UNFPA	Fonds des nations Unies pour la population
UNESCO	Organisation des nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture
USAID	Agence des Etats Unies pour le Développement Internationale
VIH/SIDA	Virus de l'Immunodéficience Humaine / Syndrome d'Immunodéficience Acquise

AVANT PROPOS

La Direction générale d'AFRISTAT a le plaisir de mettre à la disposition des systèmes statistiques nationaux et des autres utilisateurs, le manuel de formation en statistiques sociales. Ce document donne un aperçu des systèmes d'information sur les statistiques de la santé, de l'éducation et de l'habitat.

Actuellement les demandes des Etats pour le développement de ce genre d'outils confirment l'existence d'un besoin important d'appui dans ces domaines. Parallèlement à ces nouvelles demandes, les engagements récents de la communauté internationale appellent à un renforcement des outils de suivi des statistiques sociales et le genre.

En effet, ces nouveaux besoins d'informations ont introduit un déséquilibre dans la couverture des différents domaines de production statistique. Ainsi, les statistiques sociales ont fait l'objet d'une grande attention parfois au détriment des domaines clés tels que la comptabilité nationale, les statistiques du commerce extérieur, les statistiques d'entreprise.

C'est dans ce cadre que la Banque africaine de développement, en collaboration avec AFRISTAT, ont initié et mis en œuvre le Programme multinational de renforcement de capacités statistiques pour aider ses Etats membres à consolider les acquis du Programme de comparaison internationale (PCI) et initier des activités pour le développement des statistiques sociales et le suivi des conditions de vie des ménages.

Certes ce document ne couvre pas tous le champ des statistiques sociales mais constitue un point de départ pour les pays qui voudront procéder à la formation des cadres sur les systèmes d'information sur les statistiques de l'éducation et de la santé. Le document donne une série d'indicateurs accompagnés de leurs métadonnées.

La rédaction de ce manuel a bénéficié des contributions de MM. Madio Fall, Oumarou Ehadji Malam Soulé et Ousman Koriko, respectivement expert en statistiques sociales, expert en organisation institutionnelle des systèmes statistiques et expert en enquêtes auprès des ménages.

La Direction générale d'AFRISTAT tient à exprimer sa reconnaissance à tous ceux qui lui ont apporté leur appui pour toutes les contributions dans le cadre de la finalisation de ce document. Elle remercie tous les experts pour la qualité de leurs apports sur les questions des systèmes d'information.

Le Directeur Général d'AFRISTAT

Cosme VODOUNOU

INTRODUCTION

Les pays africains ont souscrit à des engagements internationaux tels que les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), la Déclaration de Paris (2005) et celle du Sommet Mondial de New York (2005). Pour assurer un meilleur suivi du niveau de réalisation de ces engagements internationaux, il est nécessaire d'élaborer et d'harmoniser des procédures de productions des données statistiques fiables à l'échelle continentale.

En effet, la donnée statistique constitue un matériau utilisé dans le processus d'aide à la décision, en particulier lorsqu'elle étaye une évaluation, une étude, une simulation d'effets de politiques, etc. En conséquence, ce sont les services et organismes chargés de ce type de travaux pour les administrations, les grandes entreprises, les organisations patronales, les centrales syndicales, la société civile, etc., qui sont les véritables demandeurs de données et synthèses statistiques et qui par ce fait influencent la définition de la demande solvable. Mais, ils n'ont d'influence que si eux-mêmes doivent répondre à une demande forte des décideurs, notamment le pouvoir politique et les chefs d'entreprise. C'est pourquoi le développement de la statistique reste tiré par le développement des services d'aide à la décision : planification, prévision, stratégie de développement et de lutte contre la pauvreté, etc.

Le processus de production de données statistiques comporte quatre étapes essentielles : (i) l'élaboration et l'actualisation de bases de sondage et répertoires, (ii) la collecte et le traitement de données, (iii) l'élaboration de synthèses statistiques et la réalisation d'analyses pertinentes, et (iv) la diffusion de données et de synthèses statistiques.

Les répertoires et bases de sondage sont les outils essentiels d'un service statistique. Ils comprennent le fichier de villages et de quartiers, des répertoires d'entreprises et d'établissements, des répertoires d'administrations publiques et de types d'établissements d'enseignement et de centres de santé, etc. Si créer un répertoire est un investissement initial qui n'est pas nécessairement exorbitant, le maintenir est indispensable et coûteux.

La collecte et le traitement des données statistiques restent le cœur du métier d'un service statistique. La collecte peut être faite par voie d'enquête ou par exploitation des dossiers administratifs. Dans les deux cas, en aval de la collecte, la chaîne de traitement reste similaire. La mise au point d'une chaîne de collecte et de traitement est un investissement lourd. Il faut donc l'amortir sur une production en série avec une périodicité régulière¹. Elle repose sur la disponibilité de répertoires ou de bases de sondage exhaustifs et bien actualisés, et pour les enquêtes d'un appareil de collecte pérenne (réseau de contrôleurs et d'enquêteurs expérimentés et formés, couvrant l'ensemble du territoire).

¹ D'ailleurs les utilisateurs de données statistiques sont en général plus intéressés par les évolutions que par le niveau des variables.

Le présent document est le résultat d'une consultation engagée par AFRISTAT dans le cadre du renforcement des capacités de production en statistiques sociales dans ses Etats membres à travers l'élaboration d'un manuel et la formation des acteurs en charge de la production de ces statistiques. L'élaboration de ce document devait permettre spécifiquement :

- de définir le contenu, les concepts, les sources de données, les méthodes et procédures d'élaboration des statistiques sociales en particulier dans les domaines de la santé, de l'éducation et de l'habitat satisfaisant aux critères de qualité ;
- d'élaborer des outils et supports de collecte des données harmonisés ;
- de produire des outils pédagogiques et d'organiser un atelier de formation de formateurs.

La méthodologie utilisée pour élaborer le manuel de statistiques sociales a porté sur une revue documentaire des politiques sectorielles énumérées (santé, éducation, habitat) et leurs plans d'action afin de déterminer les procédures de production des données statistiques nécessaires au calcul des indicateurs sociaux. Cette revue documentaire a permis de faire la synthèse des différentes procédures d'élaboration et de production des statistiques sociales communes à tous les Etats ainsi que les bonnes pratiques spécifiques à chaque pays et qui sont susceptibles d'être reproduites dans les autres Etats membres de la coordination sous régionale d'AFRISTAT.

I. CHAPITRE I : GENERALITES

Les statistiques sociales s'entendent des statistiques relatives aux conditions de vie de l'Homme. Il s'agit là d'un domaine très vaste qui englobe nécessairement certains des éléments que l'on considère généralement comme ressortissant au domaine économique, tels que les statistiques sur la répartition du revenu, le logement et le coût des services sociaux. Toutefois, à la différence des statistiques économiques, on ne dispose pas pour les statistiques sociales d'une unité de mesure commune; néanmoins, ces dernières présentent une plus grande cohérence que les statistiques de l'environnement, en ce sens que leurs divers éléments se rapportent à la même série d'individus ou groupes d'individus.

1.1 Définition du concept « Statistique sociale »

On entend par statistique sociale l'observation sur une base systématique et régulière, des conditions de vie et de bien-être de certaines catégories de la population ou de la population tout entière. Une statistique sociale se fonde sur une base de données provenant essentiellement de deux sources différentes : la collecte des données de routines et les enquêtes périodiques.

Le domaine est très vaste. Il englobe aussi certains des éléments que l'on considère généralement comme ressortissant du domaine économique, tels que les statistiques sur la répartition du revenu, le logement et le coût des services sociaux. Les principales composantes retenues dans ce cas sont les suivantes: alimentation et nutrition, habitat, approvisionnement en eau, santé et soins médicaux, travail, enseignement et formation, protection sociale et principales caractéristiques démographiques. Cette diversité est propre à la plupart des grandes catégories de statistiques.

L'élaboration d'une statistique sociale implique aussi la collecte, le stockage, l'exploitation et la mise à disposition des données et des informations récoltées. Elle implique aussi la publication de « rapports sur les questions sociales ». Ceux-ci devraient, dans leur conception la plus large, intégrer des analyses ayant trait à des problèmes plus spécifiques tels que la pauvreté, les inégalités et les conditions de vie de certains groupes de la population. Une statistique sociale comporte toujours une dimension de transversalité.

Compte tenu de leurs diversités, il existe de très grandes différences dans la description des phénomènes sociaux et la collecte de données, en dehors des recensements et de certaines enquêtes.

1.2 Objectifs et utilité

Avant d'aborder les questions relatives à la production et à l'analyse des statistiques sociales, il est important de définir les objectifs que devront servir ces statistiques. Dans plusieurs pays d'Afrique au Sud du Sahara, la problématique d'amélioration des statistiques sociales est d'une importance capitale au regard des préoccupations liées à l'identification des problèmes

à résoudre pour l'amélioration du bien-être de la population. Cette question est d'autant plus importante que plusieurs pays affectent des ressources à l'amélioration de leur système statistique afin de rendre opérationnelle la production des indicateurs pour le suivi des politiques publiques.

Les statistiques sociales sont généralement produites à des fins administratives. Chaque administration établit des statistiques en vue, notamment, de rendre compte de l'exécution de ses divers programmes afin de répondre à ses besoins administratifs. Les statistiques sociales servent non seulement à des fins de comptabilité interne, mais aussi à dresser des tableaux de bord pour le suivi des politiques sociales. C'est ainsi que la description de la situation en matière de santé peut avoir pour but -de .fournir quelques séries indicatives utiles à la planification et à la politique sanitaire d'un pays.

Avec la mise en œuvre des stratégies de réduction de la pauvreté, de nombreux pays ont accordé une importance particulière aux mesures visant à améliorer la production des statistiques en générale et des statistiques sociales en particulier. C'est pourquoi les responsables n'ont guère cherché à obtenir rapidement des renseignements sur la diversité des conditions sociales régnant dans les différentes régions du pays. Malheureusement, le plus souvent les services statistiques ont eu tendance à chercher à satisfaire avant tout leurs besoins propres plutôt que les besoins globaux liés à la planification.

Dans ces conditions, les données rassemblées sont souvent de mauvaise qualité parce qu'elles font rarement l'objet d'un examen minutieux. Par ailleurs, l'absence de comparabilité interne résultant de la multiplicité de sources et des différences de définitions rend difficile les travaux des spécialistes des questions sociales et hypothèque toutes les améliorations fondamentales enregistrées dans d'autres domaines statistiques.

Les exigences de suivi des stratégies et cadres de développement déterminent la demande statistique en termes d'indicateurs d'intrants, de produits, de résultats et d'impacts. Tous les intervenants s'accordent en général sur ces stratégies et cadres, qui ont été conçus dans un esprit participatif et ouvert, en tenant compte des réalités des pays. Le suivi de ces stratégies de développement comprennent les politiques et programmes sectoriels (dans les domaines de l'agriculture, de l'éducation, de la santé, du travail, de l'emploi, du commerce, de l'industrie et du développement des infrastructures).

1.3 Indicateurs sociaux

Selon l'OCDE, les indicateurs sociaux sont des mesures statistiques permettant d'observer le niveau et les variations dans le temps d'une préoccupation sociale fondamentale. A titre d'exemple, on peut se poser la question, quel est le taux de mortalité ou de chômage ? Diminue-t-il ? Quels sont les enjeux ?

On peut aussi les définir comme des instruments qui résument des données habituellement quantitatives et ayant pour objet de renseigner quant à son bien-être social.

On distingue habituellement les indicateurs de moyen (nombre de médecins pour 1 000 habitants), reflétant une intervention, des indicateurs de résultats, résumant l'effet de ladite intervention (taux de mortalité).

Quant à l'efficacité de l'intervention, elle met en rapport le moyen (numérateur) et le résultat (dénominateur) ; un exemple en est l'évolution du taux de redoublement selon le nombre d'élèves par enseignant. Au surplus, la construction des indicateurs sociaux devrait permettre une présentation agrégée des données de base, qui en illustre la puissance, mais aussi désagrégée (par sexe, âge ou milieu de résidence), qui témoigne de leur finesse et augmente la qualité des informations disponibles.

Les domaines couverts sont très variés (démographie, structures sociales, marché du travail, éducation, revenus, transports, habitat, santé, diverses formes de participation sociale, environnement, sécurité et loisirs, etc.) Il est à souligner que ces démarches se caractérisent par leur approche inductive et, partant, non exhaustive ; elles mettent essentiellement l'accent sur l'offre de biens sociaux.

Prenant le contre-pied méthodologique, d'autres chercheurs ont développé de manière déductive une comptabilité sociale rassemblant des indicateurs de résultats ou performance et des indicateurs de structure portant sur les valeurs et aspirations des citoyens. Cette démarche répond davantage à une logique de la demande visant à calculer une fonction globale de satisfaction. Elle suppose une définition, sinon commune, du moins convergente des objectifs de la société ainsi que des priorités des individus à court comme à long terme.

Les sources utilisées pour la production des statistiques sociales sont variées et couvrent à peu près tout le spectre des sources statistiques traditionnelles : recensements, enquêtes auprès des entreprises et des ménages, sources administratives.

Vu le grand nombre de partenaires nationaux qui participent à la production des données d'enquête et des données administratives, la qualité des sources des données sociales et leur périodicité sont assez contrastées selon le secteur et le producteur concernés. La typologie des statistiques sociales selon les types et sources des données, et selon la périodicité de la collecte et de la diffusion des données, montre une grande variété de situations qui place la coordination interinstitutionnelle au cœur du système statistique national dans les pays.

Bien que les méthodes de collecte et les définitions utilisées soient différentes d'un organisme à un autre, les statistiques devraient être compatibles et comparables puisqu'elles décrivent les mêmes phénomènes sociaux.

1.4 Sources des statistiques sociales

L'information statistique en matière sociale est basée sur trois grandes catégories d'opérations : (i) les recensements de population, (ii) les enquêtes par sondage et (iii) les opérations administratives.

1.4.1 Les recensements

Par recensement, on entend la collecte de données sur tous les membres d'un groupe ou d'une population. Si vous aviez recueilli des données sur la taille de tous les élèves de votre classe, ce sera là un recensement de votre classe. Le recensement comporte aussi des « avantages » et des « inconvénients ». On peut préférer le recensement comme mode de collecte de données pour diverses raisons

Le recensement de la population d'un pays consiste à dénombrer les habitants du pays et à collecter des informations sur une série de caractéristiques de ces habitants et des ménages auxquels ils appartiennent. Ce sont :

- des caractéristiques démographiques et sociales comme le sexe, l'âge, l'état matrimonial, le niveau d'instruction, les professions exercées, etc. ;
- des caractéristiques sur les conditions de l'habitat (taille et type de logement) et l'accès aux services de bien être ;
- des caractéristiques de localisation dans l'espace national.

Il s'agit d'une opération de collecte exhaustive, ce qui signifie que toutes les unités d'observation sont visitées, questionnées ou mesurées : ce sont tous les habitants, tous les ménages et toutes les unités composant l'habitat.

La plupart des pays du monde réalisent, au minimum, tous les 10 ans (recommandations des Nations-Unies) un recensement de population. Pour les pays en développement, ceux d'Afrique sub-saharienne en particulier, la conduite plus ou moins régulière de recensements a reposé sur les efforts de l'UNFPA qui les a, dans un premier temps, financés, avant de partager le fardeau avec d'autres bailleurs, mais qui continue de contribuer à leur conception et à leur mise en œuvre technique. Même si le rythme décennal n'a pas toujours pu être respecté, nombreux sont les pays d'Afrique qui possèdent maintenant des données de base sur leur population et ont acquis l'expérience nécessaire pour les collecter.

1.4.2. Les enquêtes par sondage

Une enquête par sondage, à l'opposé d'un recensement, porte sur une partie de l'univers couvert par l'étude au lieu de tout l'ensemble de cet univers. La partie de l'univers étudié est ce qu'on appelle un échantillon. Toutes les unités d'observation de l'échantillon sont questionnées ou mesurées.

Par exemple, si les données obtenues portent sur la taille de 10 élèves dans une classe de 30, vous aurez utilisé une enquête au lieu d'un recensement.

La désignation de l'échantillon obéit à des règles spéciales relevant de la Théorie des sondages. Plusieurs méthodes de sélection de l'échantillon sont possibles. Mais, elles ont

toutes quelque chose en commun : elles fournissent un échantillon aléatoire, c'est-à-dire un échantillon obtenu selon les lois du hasard.

Une enquête démographique par sondage basée sur un échantillon aléatoire peut conduire aux mêmes résultats qu'un recensement démographique exhaustif de l'univers étudié, mais avec toutefois une marge d'erreur appelée erreur de sondage. Cette erreur provient du fait que l'on étudie un échantillon à la place de l'univers tout entier.

L'enquête par sondage est plus légère en termes de volume de charge et moins coûteuse en comparaison avec un recensement exhaustif. En outre, l'enquête par sondage est susceptible de fournir des données collectées d'une bien meilleure qualité parce que les contrôles des travaux de terrain sont plus efficaces.

a) Avantages :

Coût : une enquête-échantillon est moins coûteuse qu'un recensement puisque les données sont recueillies auprès d'une partie seulement d'un groupe de la population.

Temps : on obtient des résultats bien plus rapidement que dans un recensement. On communique avec moins d'unités, et il y a moins de données à traiter dans une enquête-échantillon que dans un recensement.

Charge de réponse : moins de gens doivent répondre au questionnaire d'une enquête-échantillon.

Contrôle : la plus petite envergure des activités facilite la gestion et le contrôle de la qualité.

b) Inconvénients

Pertes d'information : il peut y avoir perte d'exactitude lorsque les données sont recueillies auprès d'une partie seulement d'un groupe plutôt qu'auprès de la population toute entière.

Niveau de détail : il peut être impossible d'obtenir des renseignements sur une petite sous-population ou une petite région géographique.

A partir des années 60, beaucoup de pays africains qui venaient d'accéder à l'indépendance ont réalisé des enquêtes – le plus souvent assez lourdes – portant sur divers aspects de la vie des populations : démographie, migrations, conditions de vie des ménages, budgets familiaux et consommation, emploi, santé, logement, agriculture, etc. Aujourd'hui, on note une diminution du nombre d'enquêtes lourdes quantitatives (à l'exception des EDS) au profit d'une grande variété d'enquêtes assez légères et plus qualitatives.

Pour constituer les bases de sondages, les recensements démographiques ont pris la relève des recensements administratifs dans ce rôle technique. Cette utilisation des recensements

est souvent mise en avant pour en justifier la réalisation ; sans la base de sondage fiable, il ne pourrait y avoir de bonnes enquêtes sociodémographiques représentatives.

Toutefois, ce principe connaît de plus en plus d'exceptions, d'une part parce que les recensements sont souvent trop anciens pour constituer une base de sondage valable – et ce d'autant plus que les sociétés évoluent plus vite maintenant que naguère –, d'autre part parce que beaucoup d'enquêtes requièrent des échantillons plus « pointus » que ceux que peuvent fournir les recensements.

1.4.3 Les statistiques administratives

En dehors des opérations de collecte de données que sont les recensements et les enquêtes par sondage, le statisticien dispose d'autres moyens d'obtention des données : les sources administratives. Les données des sources administratives sont générées par les activités courantes d'entités ou de services nationaux, publics ou privés.

En effet, plusieurs organismes collectent des données administratives dans le cadre de leurs activités quotidiennes, que ces données portent sur les naissances, les décès, les mariages, les divorces, ou les immatriculations de véhicules automobiles. Par exemple, avant de se voir délivrer un permis de mariage, un couple doit donner à l'officier de l'état civil des renseignements sur l'âge, le sexe, le lieu de naissance, les mariages antérieurs (s'il y en a) et le lieu de résidence. Ces données administratives peuvent être utilisées plus tard à titre de substitut pour une enquête-échantillon ou pour un recensement.

Pour l'établissement d'un répertoire des entreprises, par exemple, le statisticien doit nécessairement procéder à des recoupements de données de plusieurs sources administratives. Dans certains domaines, les statistiques de base sont essentiellement d'origine administrative. C'est le cas de ceux de l'Éducation et de la Santé où des relevés sont établis dans les unités de base (écoles, centres de soin) puis compilés pour donner lieu à des rapports nationaux.

a) Avantages

Faire de séries longues : la collecte de données est continue, d'où la possibilité d'analyser les tendances.

Simplicité : avec des données administratives, il devient inutile de concevoir des activités de recensement ou d'enquête, ainsi que les travaux qui y sont liés.

Charge de réponse : il n'y a pas de fardeau additionnel pour les répondants puisque les données sont déjà recueillies.

b) Inconvénients

Souplesse : à la différence des données d'enquête, les données administratives peuvent se limiter à des renseignements administratifs essentiels.

Population : les données se limitent à la population figurant dans les dossiers administratifs.

Evolution au fil du temps : les définitions, conçues à des fins précises, évoluent au fil du temps. Le statisticien doit s'attendre à ce que les définitions de ces dossiers évoluent.

Concepts et définitions : ces définitions sont établies par ceux et celles qui conçoivent et gèrent le dossier selon leurs besoins. Par exemple, les définitions du revenu peuvent ne pas inclure tous les aspects prévus par les utilisateurs.

Qualité des données : l'accent mis sur la qualité des données peut varier d'un organisme à l'autre. Cela peut être évident lorsqu'une personne se fie aux données recueillies auprès d'un autre organisme.

Le problème est que les rapports en question ne sont pas toujours établis de façon exhaustive (nombre d'établissements ne répondent pas et le secteur privé est mal couvert voire pas du tout) et que le processus de transmission des rapports entre les différents échelons administratifs et de leur contrôle est mal maîtrisé.

D'une façon générale, les administrations détiennent des informations qui, pour n'être pas toujours de nature proprement statistique, peuvent utilement compléter un système d'information. Malheureusement, la mobilisation de ces informations est très difficile dans la mesure où elles sont souvent éparées, non centralisées ou non cohérentes.

Il faut enfin souligner la totale indépendance de ces outils par rapport aux deux précédents : méthodes et circuits de collecte sont différents ; dans la plupart des pays francophones, les administrations responsables sont distinctes et les relations entre elles peu développées et très ponctuelles.

CHAPITRE II : INDICATEURS SOCIAUX

2.1 Objectifs

L'élaboration des indicateurs sociaux répond aux nécessités de l'analyse du développement à long terme et à la volonté des pouvoirs publics d'améliorer la connaissance pour éclairer leur action. C'est pourquoi, la recherche sur les indicateurs traduit en premier lieu les efforts des planificateurs et des chercheurs pour reconstituer l'unité et la complexité des problèmes auxquels ils sont confrontés. Elle résulte également du besoin de résumer un volume croissant d'informations statistiques.

Le système d'indicateurs sociaux proposé pour un domaine devrait contenir les grandeurs essentielles qui résument l'état du domaine et caractérisent son évolution et les facteurs de celle-ci. Ainsi, à un système ordonné de lecture et de représentation dans un domaine (santé, éducation, mobilité sociale,...) ou pour un groupe social, correspond un système d'indicateurs sociaux, expressions chiffrées des variables (expliquées ou explicatives) résultant de l'analyse.

Un système complet d'indicateurs voudrait permettre la description exhaustive de la réalité sociale dans un domaine, c'est-à-dire contenir des éléments d'informations nécessaires pour répondre aux besoins de la connaissance et de l'action.

Suivant les préoccupations des utilisateurs, ces besoins se développent dans deux directions sinon opposées du moins assez distinctes. Il s'agit :

- dans un premier cas, des indicateurs sociaux qui sont des instruments de connaissance de la réalité et de son développement (variables expliquées et explicatives du changement social).
- dans l'autre cas, des indicateurs sociaux qui doivent permettre de modifier cette réalité et en particulier rendre plus rationnelle la politique sociale (variables de résultat, d'objectif, d'action).

Il ne fait pas de doute que la mise à jour des variables (expliquées et explicatives) dans un domaine peut se révéler fort utile pour structurer un compte (établissement des nomenclatures, relations fondamentales). Ainsi, les indicateurs sociaux constitueraient un facteur d'intégration pour les comptes satellites, les comptes sociodémographiques et pour une analyse des changements sociaux dans leur ensemble.

Dans la suite de ce manuel, on s'intéressera aux indicateurs sociaux associés à l'éducation, la santé et l'habitat. Pour chacun de ces domaines, pour chaque indicateur, il sera associé les métadonnées (définition, source, méthode de calcul, etc.).

2.1 Indicateurs sociaux associés au système éducatif

2.1.1 Définition d'un système éducatif

Généralement, un système est constitué d'un ensemble de composants (ou d'éléments) organisés ensemble dans le but de faciliter le flux d'informations, de matières ou d'énergie. On peut considérer aussi un système comme un ensemble formé de parties en interactions dynamiques et constituant un tout cohérent et fonctionnel. Le système éducatif est souvent composé comme suit :

- le Ministère en charge de l'Education Nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, responsable des décisions gouvernementales concernant l'ensemble des enseignements scolaires et universitaires ;
- les Ministères en charge de la jeunesse, des sports, de la vie associative et de la culture peuvent être partie prenante pour certaines décisions concernant le système éducatif.

Le système éducatif est subdivisé le plus souvent en plusieurs niveaux :

- primaire ;
- secondaire ;
- professionnel ;
- apprentissage ;
- supérieur ;
- formation continue ;
- les programmes d'alphabétisation.

Le domaine de l'éducation peut être pris comme exemple d'un système en relation avec une population, dotée en l'espèce d'une formation donnée. A l'extérieur de lui-même ce domaine agit et réagit sur le système de la production et sur l'ensemble des familles, mais il établit aussi des liens avec d'autres domaines, santé, culture, etc. Le système éducatif sort des « produits », les élèves, diplômés ou non, produits qui modifient l'état d'éducation de la population. Ce nouvel état modifie à son tour les liaisons avec les autres domaines. L'analyse de l'adaptation du système éducatif aux besoins de la production, par l'étude des rapprochements effectués entre besoins de recrutement et apports du système éducatif, a montré la nécessité de distinguer entre indicateurs de produits et indicateurs de résultats.

De façon générale, on appellera indicateur de produit toute mesure de l'output spécifique résultant de l'activité d'un domaine. En revanche, les indicateurs de résultats voudraient mesurer les effets des produits à l'extérieur du domaine.

2.1.2 Indicateurs de produit.

Les indicateurs de produit du système portent sur les sorties (diplômées ou non) des différentes filières d'enseignement. Ils concernent non seulement le nombre d'enseignés par filière et niveau de formation mais aussi leurs caractéristiques sociodémographiques c'est-à-dire essentiellement : l'âge, le sexe, l'origine scolaire, l'origine sociale, et le lieu de résidence. En outre, et c'est une des caractéristiques importantes de ces indicateurs, les variables susceptibles de les affecter sont en partie expliquées par des variables identifiées dans le fonctionnement du système éducatif.

On sait, par exemple, que l'orientation à la sortie de la dernière année de l'enseignement élémentaire affecte très largement la probabilité d'accès aux filières longues ou courtes du système éducatif. Les enquêtes existantes montrent que c'est l'âge plus ou moins avancé auquel les enfants sortent du CM² qui décide de leur orientation dans telle ou telle section. Or le retard est souvent pris dès le cours préparatoire (première année de l'enseignement élémentaire). Le taux de redoublement en cours préparatoire qui traduit l'échec de l'apprentissage à la lecture et à l'écriture, joue donc un rôle important et mérite d'être tout particulièrement suivi et expliqué.

2.1.3 Indicateurs de résultat.

Ces indicateurs ne mesurent pas le résultat d'une activité (en l'occurrence celle du système éducatif), mais l'impact et l'utilisation du produit par tous les autres systèmes constitutifs de la réalité socioéconomique. Naturellement, le premier système directement intéressé est celui de la production des biens et services par l'intermédiaire de ses besoins en main-d'œuvre. Dans ces conditions l'indicateur correspond à la confrontation entre les produits ou besoins de deux activités au moins. Ainsi, un indicateur destiné à mesurer l'aptitude du système éducatif à former des diplômés dans les qualifications requises par le développement économique se situe au confluent de plusieurs domaines. Les variables explicatives des variations enregistrées par l'indicateur peuvent être identifiées dans d'autres systèmes que le système scolaire. On voit tout de suite que la recherche d'indicateurs de résultat (par exemple l'adéquation entre les formations issues du système éducatif et les besoins de main-d'œuvre qualifiée des entreprises exige un travail important d'identification des facteurs explicatifs et de construction. Cette recherche peut donc ne pas aboutir complètement; elle constitue néanmoins un préalable utile à la mise à jour d'indicateurs de produit, parce qu'elle conduit à étudier des phénomènes qui ont leur origine dans des systèmes extérieurs à celui de l'éducation, mais dont l'effet peut en même temps être identifié dans le système éducatif.

Ainsi, la prolongation de la scolarité obligatoire, et surtout ses formes (développement des formations professionnelles, relative stagnation du niveau de formation générale de la population en moyenne) ne peuvent s'interpréter que par référence aux modifications du mode de production.

Pour les entreprises un indicateur de résultat du système éducatif pourrait être le rapport par niveau de formation entre les sorties du système éducatif au cours d'une année et les besoins annuels moyens prévisionnels par qualification. L'adéquation étant toujours réalisée « ex post », grâce à la mobilité professionnelle, on préviendra les déséquilibres en confrontant les sorties du système éducatif aux besoins prévisionnels de recrutement, compte tenu d'hypothèses sur l'évolution de la mobilité professionnelle.

2.1.4 Préoccupations des utilisateurs

Suivant les préoccupations des utilisateurs, on peut classer les indicateurs en deux catégories, sinon opposées, du moins assez distinctes :

- dans un premier cas, les indicateurs sociaux visent à traduire les conditions sociales du système éducatif et de son développement,
- dans un autre cas, les indicateurs devraient permettre de faciliter l'action des pouvoirs publics en précisant les points d'action les plus efficaces, mais aussi leurs limites.

Les variables et les indicateurs qui les représentent sont surtout mises à jour par l'examen des liens qui unissent mode de production et structures scolaires. Ces variables concernent les « tendances lourdes » de l'école et correspondent principalement au niveau historique de l'analyse. Les modifications des indicateurs qui les traduisent pourraient correspondre à de véritables mutations de la réalité socioéconomique dans son ensemble. Il en va ainsi des taux de scolarisation par classe d'âge.

Du point de vue de l'action des pouvoirs publics, les indicateurs à élaborer sont destinés à identifier des besoins, dégager des objectifs, localiser des actions à mener, proposer des moyens et en suivre l'application, évaluer les résultats : ils constituent le « tableau de bord » des responsables des politiques menées dans les divers domaines, permettant d'organiser, de contrôler et de gérer le secteur dont ils ont la charge et pour lequel il existe un certain nombre de dispositions légales. La mise à jour de ces variables et des indicateurs qui les traduisent correspond principalement au besoin de l'analyse politique. Pour y répondre, il convient d'isoler des indicateurs d'action et des indicateurs de « préoccupation sociale » :

- les variables d'action (auxquelles correspondent les indicateurs d'action) sont des variables explicatives endogènes ou exogènes au système éducatif. Si, par exemple, l'analyse montre que la principale raison pour laquelle les filières techniques ne se remplissent pas résulte du fait que l'organisation de ces filières débouche essentiellement sur la vie active, et ne permet que très rarement de changer d'orientation scolaire, la variable de contrôle peut être représentée par les effectifs des classes « passerelles » (entre filière longue et filière professionnelle courte) ;
- les variables de « préoccupation sociale », auxquelles correspondent les indicateurs de préoccupation sociale, sont des variables expliquées auxquelles l'État attache une valeur normative. Selon le contexte politique, ces variables peuvent représenter des

inquiétudes ou des satisfactions. En outre, lorsque les indicateurs d'action ou de préoccupation sociale sont assortis d'une norme à atteindre dans un laps de temps déterminé, ce sont des indicateurs « d'objectifs ».

La mise à jour des facteurs explicatifs d'un résultat devra faire partie intégrante de la recherche entreprise. Pour un acteur social déterminé, ce qui est résultat d'un domaine peut être facteur explicatif et moyen dans un autre domaine : l'élévation du niveau d'éducation de la population sera un résultat du système éducatif pour le Gouvernement, de même qu'il pourra être considéré par lui comme le moyen d'accroître l'efficacité productive de la main-d'œuvre ou comme un facteur de la progression de l'hygiène et de la santé publique. Aussi, les utilisateurs devront-ils apprendre à maîtriser un ensemble d'indicateurs et ne pas les examiner isolément : les panoplies de chiffres devront être examinées dans leur cohérence et leurs liaisons internes.

2.1.5 Structures de production des statistiques scolaires

Les statistiques scolaires sont essentiellement produites par les départements ministériels en charge des différents ordres d'enseignement formel et non formel (enseignement de base, enseignement secondaire et supérieur, formation professionnelle et technique, alphabétisation).

Les statistiques produites portent sur l'accès, la couverture, l'efficacité du système, la qualité de l'offre d'éducation, les ressources et les coûts. Ces différentes données permettent en particulier d'évaluer le programme de l'éducation pour tous (EPT), de suivre les activités menées pour atteindre les objectifs du millénaire pour le développement, et par conséquent de piloter le système éducatif. Elles sont diffusées en général sous forme d'annuaires statistiques. Les données collectées alimentent chacune une base de données.

Au point de vue organisationnelle, tous les départements ministériels en charge des différents ordres d'enseignement disposent de structures spécifiques (Direction de la statistique, direction des études et de la programmation, direction du suivi et de l'évaluation, etc.) en charge de la collecte, du traitement et de la diffusion des statistiques scolaires. Ces structures (direction régionale de l'enseignement, services des études et de la programmation, inspections de l'enseignement, etc.) sont généralement présentes au niveau décentralisé pour assurer la remontée des données collectées au niveau des services hiérarchiques supérieurs qui doivent les compiler au fur et à mesure.

Au point de vue des ressources humaines, les structures en charge de la collecte, du traitement et de la diffusion des statistiques scolaires doivent disposer d'au moins un cadre chargé de statistique et de l'informatique et d'un autre en charge de la carte scolaire dans toutes les structures décentralisées. Au niveau central, ces ressources humaines doivent être étoffées pour permettre une meilleure exploitation des données compilées au niveau décentralisé et produire des rapports de synthèse de haut niveau susceptibles d'orienter l'action publique et de faciliter la prise de décision.

Au point de vue des ressources matérielles, les structures en charge de la production des statistiques scolaires doivent être dotées d'un parc informatique et de moyens logistiques performants pour faciliter le déplacement du personnel, le stockage et le traitement des données tant au niveau central que dans les services décentralisés.

2.1.6 Méthodologie de production des statistiques scolaires

La collecte des statistiques scolaires doit être systématique dans tous les établissements scolaires au niveau de tous les ordres d'enseignement (préscolaire, primaire, secondaire, supérieur, technique et professionnel). Les outils de collecte sont élaborés essentiellement dans le cadre du recensement scolaire, qui est une opération annuelle au cours de laquelle les informations collectées portent surtout sur l'identification de l'établissement, les infrastructures, les effectifs d'élèves, les manuels, les guides, etc. Dans le secteur non formel, l'essentiel des données collectées portent sur l'alphabétisation et la formation des adultes ainsi que les données administratives, économiques et financières.

Le recensement scolaire ne fournit le plus souvent que le numérateur rentrant dans le cadre du calcul des différents taux. Le dénominateur est produit à partir des estimations annuelles de population provenant des recensements généraux de la population et des enquêtes périodiques. Il est généralement fourni par les instituts nationaux de statistique qui garantissent de ce fait la cohérence et l'harmonisation des indicateurs.

2.1.7 Forces et faiblesses du système de production des statistiques scolaires

Dans la grande majorité des Etats africains, le dispositif administratif de collecte des données en général, en particulier dans le domaine de l'éducation est confronté à d'importantes contraintes : faiblesse des ressources humaines compétentes en traitement statistiques, instabilité du personnel statisticien ou des cadres formés dans ce domaine, faible organisation de la collecte des données dans les différentes unités scolaires, problèmes de gestion informatique de ces données et de leur archivage, faible collaboration avec l'institut national de la statistique pour la coordination des activités statistiques (concepts et définition, harmonisation des questionnaires, etc.) dans le domaine de l'éducation, etc.

Bref, les services administratifs de l'éducation restent encore très cloisonnés dans leur domaine et semblent peu tirer profit des compétences qui existent auprès des autres acteurs du système statistique national (INS, services de l'état civil, services des affaires sociales, services de la fonction publique, etc.) mais aussi des externalités positives dont ils peuvent bénéficier dans le cadre d'une collaboration plus étroite avec ces acteurs.

Finalement, la principale source d'information pour le suivi et l'évaluation des indicateurs relatifs à l'éducation dans le cadre des DSRP et des OMD reste les données d'enquêtes. Mais pour s'inscrire dans le cadre d'une production statistique cohérente et consensuelle, les acteurs de la production statistique doivent davantage collaborer dans le sens de l'amélioration des concepts et définitions, mettre en place un dispositif structuré de collecte et

de traitement des données de routine et d'enquêtes avec l'identification précise des principales sources de données, valider ensemble les tendances des principaux indicateurs produits ainsi que les limites de leurs diverses utilisations.

En matière statistique, le secteur de l'éducation est l'un des plus grands producteurs de données de routine relativement régulières. Aussi, relève-t-on l'existence de base de données pour tous les ordres d'enseignement et aux différents niveaux de décentralisation (central, régional, départemental et communal). La collecte et le traitement des données scolaires ainsi que la production des annuaires statistiques sont généralement appuyés par l'Institut de Statistique de l'UNESCO qui soutient la production des outils standard de collecte, de saisie, de traitement et d'archivage des données. La contribution des Etats se résume le plus souvent à la rémunération du personnel.

Le secteur de l'éducation est caractérisé par des sous systèmes d'informations statistiques à performances très inégales. Généralement, l'enseignement primaire est mieux organisé et doté d'un processus de collecte et de traitement de l'information qui produit régulièrement des annuaires statistiques bien que les délais de production restent trop longs pour permettre une utilisation des statistiques à des fins de pilotage du système éducatif. L'organisation de la collecte des données du sous secteur de l'enseignement secondaire repose essentiellement sur une structure centrale dont la culture de production et de traitement des statistiques est relativement faible. S'agissant de l'éducation non formelle, de la formation professionnelle et technique, de l'enseignement supérieur, la chaîne de production des données est très peu organisée : la collecte, le traitement, la production des données posent des problèmes à la fois méthodologique, technique, organisationnel et logistique.

En somme, on relève les points faibles ci-après :

- faible culture de l'usage des statistiques scolaires,
- systèmes d'informations statistiques encore embryonnaires dans le non formel, le technique professionnel et le supérieur, tant du point de vue méthodologique, technique, organisationnel que logistique,
- production des annuaires non encore optimisés,
- absence de stratégie formelle de collecte et de traitement des statistiques scolaires,
- insuffisance, voire un manque, des capacités d'analyse des principaux acteurs de la chaîne de production des statistiques du niveau central, régional et sous-régional,
- ressources financières limitées ne permettant pas une collecte régulière de données et encore moins une diffusion systématique des statistiques pour certains sous secteurs de l'éducation,
- saisie et traitements informatiques très centralisés : la saisie des données est effectuée par des agents externes aux services centraux,
- Le financement de la collecte des informations statistiques est encore fortement dépendant des partenaires techniques et financiers,

- Insuffisance, voire manque, de cadre de concertation entre les différents intervenants du secteur de l'Education pour faciliter le dialogue permanent aux fins de mieux coordonner les actions, orienter les interventions, partager les expériences et mettre en place un système d'information cohérent et efficace.

A ces faiblesses du système de collecte des données de routines du système scolaire s'ajoutent les difficultés rencontrées dans la production régulière des données périodiques (recensements généraux de la population, recensements administratifs et exploitation des données de l'Etat civil) permettant d'estimer les dénominateurs servant au calcul des différents taux. Ces opérations de collecte des données périodiques coûtent excessivement chers et ne sont pas toujours à la portée des Etats. Leurs réalisations dépendent du soutien financier et technique des partenaires extérieurs dont la disponibilité est le plus souvent conditionnée par l'environnement politique ambiant.

2.1.8 Quelques indicateurs avec leurs métadonnées

Indicateur	Taux d'alphabétisation des adultes (en Pourcent de la population âgée de 15 à 24 ans) [TAJA]		
Définition : Proportion des adultes (15-24 ans) qui peuvent lire et écrire, en le comprenant, un texte simple et court sur leur vie quotidienne, dans n'importe quelle langue.			
Unité : Pour cent			
Données requises : A = Effectif des adultes sachant lire et écrire dans n'importe quelle langue; B = Effectif de la population âgée de 15-24 ans			
Méthode de calcul (M) : $M = A \times 100 / B$			
Source : EDS-MICS, QUIBB, RGPH, enquête sur les conditions de vie des ménages	Périodicité 5 ans, 10 ans	Niveau de désagrégation Sexe : H, F, T, Urbain, Rural, Total national, région, département, commune	

Indicateur	Taux d'alphabétisation des adultes [TAA]		
Définition : Proportion des personnes âgées de 15 ans et plus qui peuvent lire et écrire, en le comprenant, un texte simple et court sur leur vie quotidienne, dans n'importe quelle langue (quel que soit le caractère)			
Unité : Pour cent			
Données requises : A = Effectif de la population de 15 ans et plus sachant lire, écrire et comprendre, dans une langue quelconque, un texte simple, B = Population âgée de 15 ans et plus			
Méthode de calcul (M) : $M = A \times 100 / B$			
Source : QUIBB, enquêtes sur les conditions de vie des ménages	Périodicité 5 ans	Niveau de désagrégation National, région	

Indicateur	Taux de pré scolarisation [TPS]	
<p>Définition : Nombre d'enfants encadrés au préscolaire, en pourcentage de la population du groupe d'âge officiel correspondant à ce niveau d'enseignement [3-5 ans]</p> <p>Unité : Pour cent</p> <p>Données requises : A = Effectif du nombre d'enfants encadrés au préscolaire; B = Effectif de la population totale âgée de 3-5 ans</p> <p>Méthode de calcul (M) : $M = A \times 100 / B$</p>		
Source : Administratives, Ministères en charge des enseignements	Périodicité Annuel	Niveau de désagrégation Sexe : H, F, T Urbain, Rural, Total national, région, département

Indicateur	Taux brut d'admission [TBA]	
<p>Définition : Proportion de nouveaux entrants au CI parmi la population ayant l'âge officiel d'entrer au primaire (7 ans)</p> <p>Unité : Pour cent</p> <p>Données requises : A = Nouveaux inscrits en première année du primaire tous âges confondus; B = Population des enfants âgés de 6 ans</p> <p>Méthode de calcul (M) : $M = A \times 100 / B$</p>		
Source : Administratives, ministères en charge des enseignements	Périodicité Annuelle	Niveau de désagrégation National, région; Commune, Sexe

Indicateur	Taux Brut de Scolarisation dans le primaire [TBS]	
<p>Définition : Proportion d'élèves scolarisés dans le primaire parmi la population du groupe d'âge officiel qui correspond à ce niveau d'enseignement</p> <p>Unité : Pour cent</p> <p>Données requises : A = Effectif de la population scolarisée au primaire ; B = la population d'âge officiel d'aller à l'école selon les pays (6-11 ans par exemple)</p> <p>Méthode de calcul (M) : $M = A \times 100 / B$</p>		
Source : Administratives, ministères en charge des enseignements	Périodicité : Annuelle	Niveau de désagrégation : National, région, Sexe, urbain, rural

Indicateur	Taux net de scolarisation au primaire [TNSP]	
<p>Définition : Proportion d'élèves ayant l'âge officiel de fréquenter l'école [6-11 ans par exemple] inscrite dans le cycle primaire en pourcentage de la population de la même tranche d'âge [6-11 ans par exemple]</p> <p>Unité : Pour cent</p> <p>Données requises : A = Effectif de la population en âge officiel inscrite au cycle primaire ; B = la population d'âge officiel (6-11 ans)</p> <p>Méthode de calcul (M) : $M = A \times 100 / B$</p>		
Source : Annuaire statistique du ministère en charge de l'éducation, les enquêtes ménages, QUIBB	Périodicité Annuelle	Niveau de désagrégation National, région, sexe, Urbain, Rural

Indicateur	Taux d'abandon [TA]	
<p>Définition : Proportion d'élèves qui quittent définitivement le cycle scolaire avant de finir le cycle, pour chaque niveau d'enseignement compris dans ce cycle.</p> <p>Unité : Pour cent</p> <p>Données requises : A = Taux de promotion pour un niveau d'enseignement donné; B = Taux de redoublement pour un niveau d'enseignement donné</p> <p>Méthode de calcul (M) : $M = A - B$</p>		
Source : Annuaire Statistique Education	Périodicité Annuel	Niveau de désagrégation Sexe : H, F, T, Urbain, Rural, Total national, région, Niveau d'étude

Indicateur	Taux de promotion [TP]	
<p>Définition : Proportion des non redoublants pour une année d'études donnée au cours de l'année scolaire exprimée en pourcentage du nombre d'élèves inscrits à un niveau d'étude au cours de l'année scolaire précédente.</p> <p>Unité : Pour cent</p> <p>Données requises : A = Effectif des non redoublants pour un niveau d'étude donnée au cours de l'année scolaire ; B = Effectif des élèves inscrits dans le niveau d'étude précédent au cours de l'année scolaire précédente</p> <p>Méthode de calcul (M) : $M = A \times 100 / B$</p>		
Source : Sources administratives, ministères en charge des enseignements, EDS-MICS, QUIBB, RGPH	Périodicité Annuel, 5 ans, 10 ans	Niveau de désagrégation Sexe : H, F, T, Urbain, Rural, Total, national, région, commune, Niveau d'étude

Indicateur	Taux de redoublement [TR]	
<p>Définition : Proportion d'élèves qui, inscrits dans une année d'études pendant une année scolaire, étudient dans la même année d'études l'année scolaire suivante</p> <p>Unité : Pour cent</p> <p>Données requises : A = Effectif des redoublants de niveau j de l'année T ; B = Effectif des élèves de niveau j de l'année T-1</p> <p>Méthode de calcul (M) : $M = A \times 100 / B$</p>		
<p>Source : Sources administratives, ministères en charge des enseignements</p>	<p>Périodicité</p> <p>Annuel</p>	<p>Niveau de désagrégation</p> <p>Sexe : H, F, T, Urbain, Rural, Total, National, Région, Commune, Niveau d'étude</p>

Indicateur	Enfants atteignant la 5^{ème} année d'école primaire [EA6AP]	
<p>Définition : Pourcentage des élèves d'une cohorte qui ont été inscrits dans la première année d'études de l'enseignement primaire au cours d'une année scolaire donnée et qui sont parvenus jusqu'à la 5^{ème} année d'études.</p> <p>Unité : Pour cent</p> <p>Données requises : A = Effectif des élèves d'une cohorte qui sont parvenus jusqu'à la 5^{ème} année d'études; B = Effectif des élèves inscrit dans la première année d'études de l'enseignement primaire</p> <p>Méthode de calcul (M) : $M = A \times 100 / B$</p>		
<p>Source : Sources administratives, ministères en charge des enseignements, EDS-MICS, QUIBB, RGPH</p>	<p>Périodicité</p> <p>Annuel, 5 ans, 10 ans</p>	<p>Niveau de désagrégation</p> <p>Sexe : H, F, T, Urbain, Rural, Total, National, Région, Commune</p>

Indicateur	Taux d'achèvement au cycle de base 1 [TACB1]	
<p>Définition : Proportion d'élèves qui entrent en dernière année du cycle</p> <p>Unité : Pour cent</p> <p>Données requises : A = Effectif des élèves entrant en dernière année du cycle ; B = Population ayant l'âge officiel d'être scolarisée en dernière année du cycle</p> <p>Méthode de calcul (M) : $M = A \times 100 / B$</p>		
<p>Source : Sources administratives, ministères en charge des enseignements</p>	<p>Périodicité</p> <p>Annuel</p>	<p>Niveau de désagrégation</p> <p>Sexe : H, F, T, Urbain, Rural, Total, National, Région, Département</p>

Indicateur	Parité entre filles et garçons dans le primaire [PFGP]	
Définition : Rapport entre le nombre de filles et le nombre de garçons		
Unité : Nombre		
Données requises : A = Effectif des filles dans le cycle primaire ; B = Effectif des garçons dans le cycle primaire		
Méthode de calcul (M) : $M = A / B$		
Source : Sources administratives, ministères en charge des enseignements	Périodicité Annuelle	Niveau de désagrégation National, Région, Urbain, Rural

Indicateur	Taux de transition du CM2 à la 6^{ème} [TT]	
Définition : Proportion des nouveaux élèves inscrits en classe de 6 ^{ème} parmi les inscrits en classe de CM2 de l'année précédente.		
Unité : Pour cent		
Données requises : A = Effectif des nouveaux entrants en première année d'études secondaires pour l'année T ; B = Effectif en dernière année du primaire pour l'année T-1		
Méthode de calcul (M) : $M = A \times 100 / B$		
Source : Sources administratives, ministères en charge des enseignements	Périodicité Annuel	Niveau de désagrégation Sexe : H, F, T, National, Région

Indicateur	Ratio de parité filles, garçons inscrits dans le cycle de base 2 (Secondaire1) [RPGICB2]	
Définition : Nombre de filles inscrites au premier cycle du secondaire pour cent garçons inscrits au même cycle.		
Unité : Nombre		
Données requises : A = Effectif (ou taux de scolarisation) des élèves filles du premier cycle du secondaire ; B = Effectif (ou taux de scolarisation) des élèves garçons au premier cycle du secondaire		
Méthode de calcul (M) : $M = A \times 100 / B$		
Source : Sources administratives, ministères en charge des enseignements	Périodicité Annuel	Niveau de désagrégation national, région

Indicateur	Ratio de parité filles, garçons inscrits dans le cycle moyen (Lycée) [RPFGICM]	
Définition : Nombre de filles inscrites au cycle moyen du secondaire pour cent garçons inscrits (classe de la seconde à la terminale)		
Unité : Nombre		
Données requises : A = Effectif (ou taux de scolarisation) des élèves filles du lycée; B = Effectif (ou taux de scolarisation) des élèves garçons au lycée		
Méthode de calcul (M) : $M = A \times 100 / B$		
Source : sources administratives, ministères en charge des enseignements	Périodicité Annuel	Niveau de désagrégation national, région

Indicateur	Ratio de parité filles, garçons inscrits dans le supérieur [RPFGIS]	
Définition : Nombre de filles inscrites au supérieur pour cent garçons inscrits.		
Unité : Pour cent		
Données requises : A = Effectif (ou taux de scolarisation) des élèves filles au cycle supérieur; B = Effectif (ou taux de scolarisation) des élèves garçons au cycle supérieur		
Méthode de calcul (M) : $M = A \times 100 / B$		
Source : Sources administratives, ministères en charge des enseignements	Périodicité Annuel	Niveau de désagrégation national

Indicateur	Ratio de parité entre les populations masculines et féminines sachant lire et écrire (dans la population âgée de 15 à 24 ans) [RPPMFSLE]	
Définition : Nombre de personnes de sexe féminin sachant lire et écrire pour cent personnes de sexe masculin sachant lire et écrire parmi les personnes âgées de 15 à 24 ans.		
Unité : Pour cent		
Données requises : A = Effectif (ou taux d'alphabétisation) des femmes sachant lire et écrire ; B = Effectif (ou taux d'alphabétisation) des hommes sachant lire et écrire		
Méthode de calcul (M) : $M = A \times 100 / B$		
Source : Sources administratives, ministères en charge des enseignements, RGPH	Périodicité Annuel, 5 ans, 10 ans	Niveau de désagrégation Sexe : H, F, T, Urbain, Rural, Total, National, Région, Département, Commune

Indicateur	Taux de réussite aux examens de fin de cycle (BAC) [TREFC]	
Définition : C'est le rapport entre le nombre d'admis au BAC et le nombre d'élèves qui s'y sont présentés		
Unité : Pour cent		
Données requises : A = Nombre d'élèves admis au BAC; B = Nombre d'élèves présentés;		
Méthode de calcul (M) : $M = A \times 100 / B$		
Source : Sources administratives, Ministères en charge des enseignements	Périodicité Annuelle	Niveau de désagrégation National

Indicateur	Taux de réussite aux examens de fin de cycle (BEPC) [TREFC]	
Définition : C'est le rapport entre le nombre d'admis au BEPC et le nombre d'élèves qui s'y sont présentés		
Unité : Pour cent		
Données requises : A = Nombre d'élèves admis au BEPC ; B = Nombre d'élèves présentés		
Méthode de calcul (M) : $M = A \times 100 / B$		
Source : Sources administratives, Ministères en charge des enseignements	Périodicité Annuelle	Niveau de désagrégation National

Indicateur	Taux de survie du second cycle Secondaire [TSSCS]	
Définition : Il indique le taux de rétention dans le second cycle. C'est aussi la proportion d'élèves parmi les recrutés à la base du cycle, susceptibles d'atteindre la fin du cycle		
Unité : Pour cent		
Données requises : A = Nombre d'élèves appartenant à une cohorte qui ont achevé le cycle moyen secondaire ; B = Nombre total d'élèves de la cohorte (ceux qui avaient été initialement inscrits en seconde)		
Méthode de calcul (M) : $M = A \times 100 / B$		
Source : Sources administratives, Ministères en charge des enseignements	Périodicité Annuelle	Niveau de désagrégation National, région

Indicateur	Taux brut d'admission en seconde [TBASE]	
<p>Définition : Rapport entre les nouveaux admis en seconde, tous âges confondus et la population des enfants ayant l'âge légal d'admission en seconde (17 ans)</p> <p>Unité : Pour cent</p> <p>Données requises : A = Nouveaux inscrits en seconde tous âges ; B = la population des enfants âgés de 17 ans</p> <p>Méthode de calcul (M) : $M = A \times 100 / B$</p>		
Source : Sources administratives, Ministères en charge des enseignements	Périodicité Annuelle	Niveau de désagrégation National, région, Sexe : H, F, T

Indicateur	Taux brut d'admission en sixième [TBASI]	
<p>Définition :</p> <p>Rapport entre les nouveaux admis en 6^{ème} tous âges confondus et la population des enfants ayant l'âge légal d'admission en 6^{ème} (13 ans)</p> <p>Unité : Pour cent</p> <p>Données requises :</p> <p>A = Nouveaux inscrits en 6^{ème} tous âges ; B = la population des enfants âgés de 13 ans</p> <p>Méthode de calcul (M) : $M = A \times 100 / B$</p>		
Source : Sources administratives, Ministères en charge des enseignements	Périodicité Annuelle	Niveau de désagrégation National, région, Sexe : H, F, T

Indicateur	Taux Brut de Scolarisation au cycle de base II [TBSCII]	
<p>Définition : Rapport entre le nombre d'enfants inscrits dans le cycle de base II sans distinction d'âges, et le nombre total d'enfants appartenant au groupe d'âge (13-16 ans) correspondant à ce niveau d'enseignement pour une année scolaire donnée</p> <p>Unité : Pour cent</p> <p>Données requises : A = Effectif de la population scolarisée au cycle de base II ; B = la population d'âge officiel (13-16 ans)</p> <p>Méthode de calcul (M) : $M = A \times 100 / B$</p>		
Source : Sources administratives, Ministères en charge des enseignements	Périodicité Annuelle	Niveau de désagrégation National, région Sexe : H, F, T

Indicateur	Indice d'équité garçon/fille dans le Primaire [IEGFP]	
Définition : Nombre de filles inscrites au primaire pour cent garçons inscrits		
Unité : Pour cent		
Données requises : A = Effectifs (ou taux de scolarisation) des élèves filles; B = Effectifs (ou taux de scolarisation) des élèves garçons		
Méthode de calcul (M) : $M = A \times 100/B$		
Source : Sources administratives, Ministères en charge des enseignements	Périodicité Annuel	Niveau de désagrégation Urbain, Rural, Total, National, Région, Département

Indicateur	Indice d'équité garçon/fille dans le Secondaire [IEGFS]	
Définition : Nombre de filles inscrites au secondaire pour cent garçons inscrits.		
Unité : Pour cent		
Données requises : A = Effectifs (ou taux de scolarisation) des élèves filles; B = Effectifs (ou taux de scolarisation) des élèves garçons		
Méthode de calcul (M) : $M = A \times 100/B$		
Source : Sources administratives, Ministères en charge des enseignements	Périodicité Annuel	Niveau de désagrégation Urbain, Rural, Total, National, Région

Indicateur	Indice d'équité garçon/fille dans le Supérieur [IEGFSU]	
Définition : Nombre de filles inscrites au secondaire pour cent garçons inscrits		
Unité : Pour cent		
Données requises : A = Effectifs (ou taux de scolarisation) des élèves filles; B = Effectifs (ou taux de scolarisation) des élèves garçons;		
Méthode de calcul (M) : $M = A \times 100/B$		
Source : Sources administratives, Ministères en charge des enseignements	Périodicité Annuel	Niveau de désagrégation Urbain, Rural, Total, National, Région

Indicateur	Taux d'alphabétisation des femmes par rapport aux hommes [TAFRH]	
Définition : Nombre de femmes sachant lire et écrire, quelle que soit la langue, pour cent hommes alphabétisés		
Unité : Pour cent		
Données requises : A = Effectifs (ou taux d'alphabétisation) des femmes alphabétisées; B = Effectifs (ou taux d'alphabétisation) des hommes alphabétisés		
Méthode de calcul (M) : $M = A \times 100/B$		
Source : Sources administratives, Ministères en charge des enseignements	Périodicité Annuel	Niveau de désagrégation Urbain, Rural, Total, National, Région, Département

2.2 Indicateurs sociaux associés au système sanitaire

2.2.1 Objectifs du système d'informations sanitaires

L'information sanitaire est une série de données ou un ensemble de renseignements choisi pour exprimer une situation sanitaire. Cette série comprend en général des données démographiques, épidémiologiques, socioéconomiques, culturelles et des données sur le système de santé.

Le Système d'information sanitaire est un ensemble organisé de structures, d'institutions, de personnel, de procédures, de méthodes et d'équipements permettant de fournir l'information sanitaire nécessaire à la prise de décision, à la planification, à la gestion et à l'évaluation des programmes sanitaires et des services de santé.

Les objectifs du Système national d'information sanitaire (SNIS) se déclinent à travers les points suivants :

- fournir à l'Etat un outil d'aide à la prise de décision (définition des politiques de santé entre autres) ;
- fournir à tous les acteurs et utilisateurs du système de santé ainsi qu'aux secteurs connexes de la santé l'information utile ;
- soutenir le processus de planification, de gestion, et d'évaluation des programmes et des services de la santé ;
- soutenir la recherche ;
- soutenir l'échange international d'information sanitaire.

Le système d'information doit ainsi permettre :

- de détecter rapidement et apporter une réponse aux problèmes de santé et aux épidémies ;
- de contrôler les tendances dans le domaine de la santé publique et régulièrement ;
- d'apporter une réponse aux priorités en matière de soins de santé ;
- d'évaluer l'efficacité des interventions et la couverture des services ;
- de s'assurer que les ressources sont correctement orientées par zones et vers les bénéficiaires prioritaires ;
- d'évaluer la qualité des programmes de santé.

Dans la plupart des Etats, des dispositions juridiques ont été prises pour créer, sous l'impulsion des partenaires techniques et financiers (OMS, USAID, etc.), un Système d'Information sanitaire (SIS). Ce système a pour mission d'appliquer la politique nationale de santé en matière de gestion de l'information sanitaire afin de mettre à la disposition des décideurs, des responsables sanitaires et des partenaires, des informations de qualité fiable pour une meilleure prise de décision. Les attributions du SIS portent essentiellement sur :

- le recueil des données utiles pour l'analyse de la situation sanitaire du pays ;
- l'amélioration de la qualité des données collectées par la standardisation des définitions de chaque maladie ou symptôme ;
- l'analyse des données à chaque niveau du système de santé afin de permettre une prise de décision adaptée ;
- la rétro information à tous les niveaux du système sanitaire ;
- l'accès à la base de données à toutes les structures et aux autres utilisateurs ;
- la surveillance épidémiologique et la police sanitaire.

2.2.2 Besoins en informations sanitaires

Les besoins en informations peuvent être classés de la manière suivante :

- les indicateurs d'intrants ou de structures : disponibilité, fonctionnalité, accessibilité ;
- les indicateurs de processus : activité, productivité, utilisation des services/ressources, qualité ;
- les indicateurs de résultats : couverture, efficacité, efficience ;
- les indicateurs d'impact : morbidité, mortalité et létalité.

Typologie des indicateurs			
Intrants	Processus	Résultats	Impact
Personnels	Consultations	Nombre de	État de santé
Infrastructures	Interventions chirurgicales	consultants/consultations	Morbidité
Matériels et	Actes de laboratoires	Hospitalisations	Mortalité
Equipement,	Actes d'imagerie médicale	Taux de Rotation	État nutritionnel
Médicaments	Maintenance	Taux de Mortalité	Espérance de vie
Malades,	Formation	Nombre d'actes	
Populations			

La collecte des données se fait à partir des différents registres de soins et des supports de gestion des patients et elle utilise les supports de rapports standardisés élaborés par le niveau central. La collecte porte sur l'ensemble des activités des services. Les principaux supports utilisés sont :

- les fiches de santé communautaires ;
- les courriers officiels ;
- les registres de consultation ;
- les registres de maternité ;
- les registres d'hospitalisation ;
- les fiches de collecte de données pour certaines maladies d'intérêt spécial ;
- les rapports mensuels ;
- les rapports trimestriels.

Pour le profil des pathologies déclarées, la nomenclature internationale utilisée est la Classification internationale des maladies.

2.2.3 Méthodologie de collecte et de traitement des statistiques sanitaires

Le SIS doit être représenté aux différents niveaux du système de santé. Le personnel des formations sanitaires collecte l'information. Les données doivent être centralisées par le responsable du Centre de surveillance épidémiologique (CSE) qui est membre de l'équipe cadre de district. Au niveau régional le service de la programmation et de l'information sanitaire est le correspondant du SIS.

La surveillance épidémiologique concerne en priorité les Maladies à Déclaration Obligatoire (MDO), dont celles à potentiel épidémique, à éradiquer et d'autres posant des problèmes majeurs de santé publique. Les types de surveillance généralement utilisés vont de la surveillance passive (méningite, tuberculose, paludisme, Infections respiratoires aiguës, etc.) à la surveillance active en passant par la surveillance par sites sentinelles (paludisme sur la chimio- sensibilité, le VIH/SIDA) et à la surveillance à base communautaire (Ver de Guinée, Onchocercose). Les données sur les MDO sont collectées par semaine au niveau des différentes structures de soins et adressées au SNIS à travers la pyramide sanitaire.

Les données collectées en routine au niveau des différentes structures font l'objet de rapports trimestriels. Le rapport est fonction du paquet d'activités de chaque établissement : le paquet minimum d'activités- PMA- au niveau du CSI, le paquet complémentaire d'activités –PCA- au niveau de l'hôpital de district, etc. Les rapports sont centralisés au niveau du district qui en assure la saisie puis la transmission sous forme électronique au niveau régional et central.

2.2.4 Forces et faiblesses des systèmes actuels d'informations sanitaires

Les points forts du système d'informations sanitaires résident dans l'existence du cadre juridique qui le crée et qui facilite son fonctionnement, la standardisation des outils de collecte et la multiplicité des acteurs qui le soutiennent (partenaires techniques et financiers, organisations de la société civile, etc.). Le système sanitaire est généralement animé par des équipes pluridisciplinaires (épidémiologistes, biostatisticiens, démographes, médecins, etc.) qui assurent la régularité et améliorent fortement le niveau de production de l'annuaire de statistiques sanitaires.

Les faiblesses du système d'informations sanitaires portent essentiellement sur la nature des informations collectées, la qualité du traitement et de l'analyse des données, la disponibilité régulière des supports de collecte, l'exhaustivité de données collectées, les délais et procédures de transmission des données du niveau périphérique vers le niveau central et l'utilisation des informations sanitaires par les décideurs.

Les données collectées à travers le Système d'Information Sanitaire (SIS) mettent trop l'accent sur les indicateurs épidémiologiques et très peu sur les indicateurs de fonctionnement des

services. Le SNIS ne s'intéresse qu'aux maladies à déclaration obligatoire (MDO) et autres maladies. Peu d'informations sur le personnel, les finances et les infrastructures. Hormis le recouvrement des coûts, les informations nécessaires à la gestion des ressources sont peu collectées. Il manque des informations comme : la proportion des établissements sanitaires (CSI, ECD, HD) répondant aux normes de personnel, le taux de mobilisation des ressources financières, le taux de consommation des budgets, etc.

Les indicateurs de fonctionnement des services, indispensables pourtant à un suivi adéquat des activités et à l'identification des goulots d'étranglement en vue d'une amélioration de la qualité des soins ne sont pas pris en compte dans le SNIS. Parmi ces indicateurs manquants, on pourrait citer: le taux de réalisation des supervisions formatives intégrées, le taux de malades référés qui arrivent à destination, le taux de régularité au traitement des tuberculeux, etc. A l'inverse les données collectées sur l'information, l'éducation et la communication (IEC) ainsi que le volet hygiène et assainissement tel que libellé n'ont pas une grande utilité ; elles devraient être reformulées pour servir à une prise de décision.

Le traitement manuel de l'information est la règle dans les centres de santé intégrés (CSI), mais également dans les centres hospitaliers régionaux (CHR), les hôpitaux et maternités de référence malgré la disponibilité du matériel informatique. Le personnel manque le plus souvent de compétences techniques et de programme informatique nécessaire pour utiliser le matériel. A tous les niveaux du système, il y a une insuffisance d'analyse et de traitement adéquat de l'information, hormis les données sur le programme élargi de vaccination (PEV) et celles de la surveillance épidémiologique des MDO.

La transmission des données sans analyse est la règle. Il manque généralement de structure ou cadre fonctionnel au niveau district, régional ou national, pour une analyse périodique systématique et un partage de l'information sanitaire. Les problèmes d'utilisation des logiciels sont fréquents ; les structures sanitaires n'ont pas les compétences internes pour y faire face. On a habituellement recours à un appui extérieur pour lequel les compétences sont également rares dans les régions et les districts sanitaires.

Généralement dans les CSI la population de rattachement n'est pas connue. Il n'y a pas de délimitation des aires de santé (ou de responsabilité), ni de recensement sanitaire. Le denominateur utilisé est une donnée purement théorique. Cette absence de denominateur rend difficile toute évaluation des activités et des performances des agents.

S'agissant des supports de collecte des données et de rapports, leur faible disponibilité constitue le principal problème. Les ruptures sont plus fréquentes pour les fiches cliniques individuelles et les cahiers de séances qui ont une fréquence d'utilisation plus élevée. Elles ont une moindre ampleur pour les cahiers MDO, les registres et les supports de rapports trimestriels. Les ruptures de supports conduisent les agents à recourir à des anciens supports lorsqu'il en reste encore, avec le risque de fournir des informations inexactes. Les ruptures sont essentiellement liées à l'insuffisance des financements.

La production des supports SIS reste centralisée au niveau national ; ce qui crée des difficultés d'acheminement et augmente les coûts de transport. Cette centralisation joue sur leur disponibilité en périphérie avec les délais d'acheminement. A tous les niveaux, le système de gestion des stocks des supports de collecte des données et de rapports est peu performant. Le personnel ne détermine pas ses besoins en supports de collecte des données à temps. La production des supports d'informations sanitaires dépend des occasions offertes par les donateurs car l'Etat ne finance pas cette activité de façon régulière. Enfin, les supports de collecte de données sont surchargés en matière d'informations épidémiologiques mais manque de variables précises portant sur certaines modalités de sortie comme les évactions, la transfusion sanguine, etc.

Le système d'informations sanitaires n'intègre pas suffisamment le secteur privé de la santé qui devait pourtant bénéficier d'un renforcement des capacités techniques du personnel et d'un appui en matériel informatique et en logistique pour produire les données adéquates. Une meilleure coordination du secteur public et du secteur privé de la santé permet de produire des informations sanitaires exhaustives qui retracent la situation sanitaire sur l'ensemble du territoire. Cette intégration passe également par une meilleure transmission des supports de collecte des données du niveau central vers les formations sanitaires périphériques et vice versa après le remplissage. Il en est de même après la production des rapports périodiques (annuaires, rapports) pour permettre une meilleure remontée de l'information sanitaire vers les utilisateurs.

2.2.5 Conceptualisation d'un système d'informations sanitaires performants

L'amélioration des performances des systèmes d'informations sanitaires actuels repose sur la réduction, voire l'élimination, des faiblesses constatées. Il s'agit notamment d'améliorer la qualité de la collecte, du traitement et de l'analyse des données ainsi qu'une meilleure diffusion des résultats.

A cet effet, il est indispensable d'adapter les supports de collecte aux besoins des utilisateurs de l'information et de les rendre régulièrement disponible. L'objectif est d'accroître l'utilisation de données fiables et récentes et partager/ coordonner les efforts à investir dans ces systèmes. En effet, il s'agira à terme de pouvoir mesurer les résultats en santé afin de garantir un meilleur usage de l'information pour la prise de décision dans les pays. Les principes qui sous-tendent la mise en place d'un SIS sont :

- être conduits par des nationaux au plus haut niveau de soutien politique ;
- répondre aux besoins exprimés en matière de santé tout en restant réaliste sur les moyens et les capacités ;
- construire sur l'existant, en améliorant progressivement la production et l'usage of information ;
- décrire une vision complète de l'information sur la santé assez flexible pour refléter les changements rapides.

- bâtir sur les meilleurs standards internationaux respectant les principes fondamentaux de la statistique etc.

2.2.6 Quelques indicateurs et leurs métadonnées

Indicateur	Taux de mortalité infanto juvénile [TMIJ]	
Définition	: Probabilité de décéder entre la naissance et l'âge de cinq ans pour 1000 naissances vivantes.	
Unité	: Pour mille	
Données requises	: A = Effectif des enfants décédés avant leur 5ème anniversaire ; B = Effectif total des enfants âgés de moins de 5 ans	
Méthode de calcul (M)	: $M = A \times 1000 / B$	
Source	Périodicité	Niveau de désagrégation
Enquêtes Ménages MICS, EDS, RGPH	Quinquennale	Niveau : National, région

Indicateur	Taux de couverture vaccinale contre la rougeole avant l'âge d'un an [E1VCR]	
Définition	: Pourcentage des enfants âgés de moins d'un an (0-11mois) vaccinés contre la Rougeole à n'importe quel âge.	
Unité	: Pour cent	
Données requises	: A = Nombre d'enfants de moins d'un an (0-11 mois) vaccinés contre la rougeole à n'importe quel âge; B = Nombre total d'enfant de moins d'un an (0 – 11 mois)	
Méthode de calcul (M)	: $M = A \times 100 / B$	
Source	Périodicité	Niveau de désagrégation
EDS-MICS, données du SNIS, données des Programmes élargies de vaccination (PEV)	5 ans, 1ans	Urbain, Rural, National, région

Indicateur	Taux de couverture vaccinale rougeole à un an révolu [TCVR1A]	
Définition	: Pourcentage d'enfants d'un an révolu (12-23 mois) vaccinés contre la rougeole.	
Unité	: Pour cent	
Données requises	: A = Nombre d'enfants de 12-23 mois vaccinés contre la rougeole; B = Nombre total d'enfants de 12-23 mois	
Méthode de calcul (M)	: $M = A \times 100 / B$	
Source	Périodicité	Niveau de désagrégation
EDS-MICS, SNIS, PEV	5 ans, annuel	Urbain, Rural, Total -National, région

Indicateur	Taux de couverture vaccinale BCG de 0 à 11 mois [TCVBCG0-11]		
Définition :	Pourcentage d'enfants d'un an (0-11 mois) vaccinés contre la tuberculose, avant leur premier anniversaire.		
Unité :	Pour cent		
Données requises :	A= Nombre d'enfants d'un an (0-11 mois) vaccinés contre la tuberculose avant leur premier anniversaire; B = Nombre total d'enfants de 0-11mois		
Méthode de calcul (M) :	$M = A \times 100 / B$		
Source : EDS-MICS, données du SNIS	Périodicité 5 ans Annuel	Niveau de désagrégation Urbain, Rural, Total, National, région	

Indicateur	Taux de Couverture vaccinale de TB parmi les enfants de 12-23 mois [TCVTB12-23]		
Définition :	Pourcentage d'enfants d'un an révolu (12-23 mois) vaccinés contre la tuberculose.		
Unité :	Pour cent		
Données requises :	A = Nombre d'enfants d'un an révolu (12-23 mois) vaccinés contre la tuberculose à n'importe quel âge; B = Nombre total d'enfants de 12-23 mois		
Méthode de calcul (M) :	$M = A \times 100 / B$		
Source : EDS-MICS, SNIS, PEV	Périodicité 5 ans, Annuel	Niveau de désagrégation Urbain, Rural, National, région	

Indicateur	Taux de couverture vaccinale de DTCoq3 des enfants avant le 5^{ème} anniversaire [TCVDTCOQ5]		
Définition :	Pourcentage d'enfants de (0-59 mois) vaccinés contre la diphtérie, le tétanos et la coqueluche (DTCoq3), avant leur cinquième anniversaire.		
Unité :	Pour cent		
Données requises :	A = Nombre d'enfants de 0-59 mois ayant reçu le DTCoq3 avant leur cinquième anniversaire; B = Nombre total d'enfants de 0-59 mois		
Méthode de calcul (M) :	$M = A \times 100 / B$		
Source : données du SNIS	Périodicité 5 ans, Annuel	Niveau de désagrégation Urbain, Rural, National, région	

Indicateur	Taux de couverture vaccinale de DTCoq3 parmi les enfants de 12-23 mois [TCVDTCOQ12-23]	
Définition :	Pourcentage d'enfants d'un an révolu (12-23 mois) vaccinés contre la diphtérie, le tétanos et la coqueluche (DTCoq3).	
Unité :	Pour cent	
Données requises :	A = Nombre d'enfants d'un an révolu (12-23 mois) vaccinés contre la diphtérie, le tétanos et la coqueluche (DTCoq3); B = Nombre total d'enfants de 12-23 mois	
Méthode de calcul (M) :	M = A x 100 / B	
Source :	Périodicité	Niveau de désagrégation
EDS-MICS, données du SNIS	5 ans, Annuel	Urbain, Rural, National, région

Indicateur	Taux de Couverture vaccinale de polio3 avant l'âge d'un an [TCVP31]	
Définition :	Pourcentage d'enfants de moins d'un an (0-11 mois) vaccinés contre la poliomyélite (polio3), avant leur premier anniversaire.	
Unité :	Pour cent	
Données requises :	A = Nombre d'enfants de moins d'un an (0-11 mois) vaccinés contre la poliomyélite (polio3), avant leur premier anniversaire; B = Nombre total d'enfants de 0-11 mois	
Méthode de calcul (M) :	M = A x 100 / B	
Source :	Périodicité	Niveau de désagrégation
EDS-MICS, données du SNIS	5 ans, Annuel	Urbain, Rural, National, région

Indicateur	Taux de Couverture vaccinale de polio3 parmi les enfants de 12-23 mois [TCVP312-23]	
Définition :	Pourcentage d'enfants d'un an (12-23 mois) vaccinés contre la poliomyélite (polio3).	
Unité :	Pour cent	
Données requises :	A = Nombre d'enfants d'un an révolu (12-23 mois) vaccinés contre la poliomyélite (polio3) ; B = Nombre total d'enfants de 12-23mois	
Méthode de calcul (M) :	M = A x 100 / B	
Source :	Périodicité	Niveau de désagrégation
EDS-MICS, données du SNIS	5 ans, Annuel	Urbain, Rural, National, région

Indicateur	Taux de couverture VAT 2+ (TTN) [TCVAT2]	
Définition :	Proportion des femmes âgées de 15-49 ans ayant reçu au moins deux doses de VAT au cours des trois dernières années.	
Unité :	Pour cent	
Données requises :	A = Nombre de femmes âgées de 15-49 ans ayant reçu au moins deux doses de VAT au cours des trois dernières années; B = Nombre total de femmes âgées de 15-49ans	
Méthode de calcul (M) :	M = A x 100 / B	
Source :	Périodicité	Niveau de désagrégation
donnée du SNIS	5 ans, Annuel	Urbain, Rural, National, région

Indicateur	Taux de couverture de VAT chez les femmes enceintes [TCVATFE]	
Définition : Proportion des femmes enceintes âgées de 15-49 ans ayant reçu au moins deux doses de VAT au cours des trois dernières années.		
Unité : Pour cent		
Données requises : A = Nombre de femmes enceintes âgées de 15-49 ans ayant reçu au moins deux doses de VAT au cours des trois dernières années; B= Nombre total de femmes enceintes âgées de 15-49 ans		
Méthode de calcul (M) : $M = A \times 100 / B$		
Source : EDS-MICS, données du SNIS	Périodicité 5 ans, Annuel	Niveau de désagrégation Urbain, Rural, National, région

Indicateur	Cas de paludisme (pour 100.000 habitants) [CP]	
Définition :		
Nombre de personnes ayant souffert du paludisme au cours de l'année pour 100.000 habitants.		
Unité : Nombre de cas pour 100000 Habitants		
Données requises :		
A = Nombre de cas de paludisme identifié; B = Nombre total des habitants		
Méthode de calcul (M) : $M = A \times 100000 / B$		
Source : EDS-MICS, données du SNIS	Périodicité 5 ans, Annuel	Niveau de désagrégation Urbain, Rural, National, région

Indicateur	Taux de létalité liée au paludisme [TLLP]	
Définition : Proportion des personnes décédées suite à un paludisme.		
Unité : Pour mille		
Données requises : A = Population morte du paludisme ; B = Nombre de personne atteinte du paludisme		
Méthode de calcul (M) : $M = A \times 1000 / B$		
Source : Données du SNIS	Périodicité Annuelle	Niveau de désagrégation National, région

Indicateur	Pourcentage d'enfants de moins de 5 ans (0-59 mois) qui dorment sous une moustiquaire imprégnée d'insecticide (Pourcent) [PEM5]	
Définition : Pourcentage d'enfants âgés de 0-59 mois qui dorment sous une moustiquaire imprégnée d'insecticide.		
Unité : Pour cent		
Données requises : A = Nombre d'enfants âgés de 0-59 mois qui dorment sous une moustiquaire imprégnée d'insecticide; B = Nombre d'enfants observés		
Méthode de calcul (M) : $M = A \times 100 / B$		
Source : EDS-MICS, SNIS	Périodicité 5 ans, Annuel	Niveau de désagrégation Urbain, Rural, National, région

Indicateur	Taux d'utilisation des moustiquaires imprégnées (pour les femmes enceintes) [TUMIFE]	
Définition : Pourcentage des femmes enceintes ou allaitantes qui ont dormi sous une moustiquaire imprégnée d'insecticide.		
Unité : Pour cent		
Données requises : A = Nombre de femmes enceintes ou allaitantes qui ont dormi sous une moustiquaire traitée la nuit dernière; B = nombre total de femmes enceintes ou allaitantes observées		
Méthode de calcul (M) : $M = A \times 100 / B$		
Source : Enquêtes ménages (EDS-MICS)	Périodicité Quinquennale, 3ans	Niveau de désagrégation Urbain, Rural, Total, National, région,

Indicateur	Taux d'utilisation des moustiquaires imprégnées (pour les enfants de 0-5ans) [TUMIE]	
Définition : Pourcentage d'enfants (0 -5 ans) qui ont dormi sous une moustiquaire imprégnée.		
Unité : Pour cent		
Données requises : A = Nombre d'enfants âgés de 0-59 mois qui ont dormi la nuit dernière sous une moustiquaire imprégnée d'insecticide, B = Nombre total d'enfants observés		
Méthode de calcul (M) : $M = A \times 100 / B$		
Source : Enquêtes ménages (EDS-MICS)	Périodicité 5 ans, 3ans	Niveau de désagrégation Urbain, Rural, National, région,

Indicateur	Cas de Tuberculose pour 100.000 habitants [CT]	
Définition Nombre de cas de Tuberculose déclarés. (Cette déclaration suppose que la présence de la tuberculose ait été confirmée par examen bactériologique ou diagnostic clinique chez le sujet atteint).		
Unité : Pour 100000 Habitants		
Données requises : A = Nombre de cas de tuberculose identifié; A = Population totale		
Méthode de calcul (M) : $M = A \times 100000 / B$		
Source : Données du SNIS	Périodicité Annuel	Niveau de désagrégation Urbain, Rural, National, région, département

Indicateur	Taux de létalité liée à la Tuberculose [TDT]	
Définition : Proportion de personnes décédées suite à la tuberculose.		
Unité : Pour 100000		
Données requises : A = Personnes décédées suite à la tuberculose; B = Population souffrant de tuberculose		
Méthode de calcul (M) : $M = A \times 100000 / B$		
Source : Données du SNIS	Périodicité Annuel	Niveau de désagrégation Urbain, Rural, National, région, département,

Indicateur	Cas de Tuberculose détectés [CTD]	
Définition : Nombre de nouvelles infections par la tuberculose détectées par an.		
Unité : Nombre		
Données requises : Sommation de tous les cas enregistrés dans les formations sanitaires		
Méthode de calcul (M) : Sommation de tous les cas enregistrés dans les formations sanitaires		
Source : Données du SNIS	Périodicité Annuel	Niveau de désagrégation Urbain, Rural, National, région, département,

Indicateur	Taux de couverture en infrastructures sanitaires. [TCIS]	
Définition : Proportion de la population couverte par un centre de santé et située dans un rayon de 0-5kms.		
Unité : Pour cent		
Données requises : A = Effectif de la population ayant accès à un centre de santé dans un rayons de 0-5km; B = Population totale située dans un rayon de 5 km du centre de santé		
Méthode de calcul (M) : $M = A \times 100 / B$		
Source : EDS-MICS, Données du SNIS	Périodicité 5 ans, Annuel	Niveau de désagrégation Urbain, Rural, National, région

Indicateur	Taux d'utilisation en consultation curative. [TUCC]	
Définition : Proportion de la population s'étant présentée pour un nouvel épisode de maladies.		
Unité : Pour cent		
Données requises :		
A = Nombre de nouvelles consultations pour les soins primaires; B = Effectif total de la population		
Méthode de calcul (M) : $M = A \times 100 / B$		
Source : Données du SNIS	Périodicité Annuel	Niveau de désagrégation Urbain, Rural, National, région, département,

Indicateur	Taux de couverture sanitaire globale	
Définition : Proportion de la population ayant accès à une formation sanitaire dans un rayon de 0-5 km dans la population totale.		
Unité : Pour cent		
Données requises : Nombre de personne se trouvant à 0-5Km d'une formation sanitaire; Effectif de la population totale		
Méthode de calcul (M) : $M = A \times 100 / B$		
Source : EDS-MICS, données du SNIS	Périodicité 5 ans, Annuel	Niveau de désagrégation Urbain, Rural, National, région

Indicateur	Taux de mortalité maternelle [TMM]	
Définition : Nombre de décès des mères pour 100000 naissances vivantes, décès survenus pendant la grossesse, à l'accouchement ou après 42 jours de suites de l'accouchement au cours d'une période donnée.		
Unité : Pour cent mille		
Données requises : A = Nombre de décès maternels au moins 42 jours après l'accouchement ; B = Nombre de naissances vivantes au cours d'une année		
Méthode de calcul (M) : $M = A \times 100000 / B$		
Source : EDSN, RGPH	Périodicité Quinquennale	Niveau de désagrégation National

Indicateur	Taux de prévalence contraceptive [TPC]	
Définition : Pourcentage de femmes de 15-49 ans qui utilisent une méthode contraceptive (moderne/traditionnelle).		
Unité : Pour cent		
Données requises : A = Nombre de femmes de 15-49 ans qui utilisent une méthode contraceptive (moderne/traditionnelle), B=Nombre totale de femmes 15-49 ans		
Méthode de calcul (M) : $M = A \times 100 / B$		
Source : Enquêtes ménages (EDS-MICS)	Périodicité Quinquennale, 3ans	Niveau de désagrégation National, région

Indicateur	Pourcentage d'adolescentes qui pratiquent la contraception [PAPC]	
Définition : Pourcentage des adolescentes âgées de 15-24 ans qui utilisent (dont le partenaire utilise) une méthode contraceptive (moderne ou traditionnelle).		
Unité : Pour cent		
Données requises : A = Nombre d'adolescentes âgées de 15-24 ans qui utilisent une méthode contraceptive (moderne ou traditionnelle), B = Nombre totale d'adolescentes		
Méthode de calcul (M) : $M = A \times 100 / B$		
Source : EDS-MICS	Périodicité 5 ans	Niveau de désagrégation Urbain, Rural, National, région

Indicateur	Taux d'utilisation des Préservatifs parmi les utilisateurs des contraceptifs. [TUPUC]	
Définition : Proportion de femmes mariées ou vivant maritalement, âgées de 15-49 ans qui utilisent ou dont le partenaire utilise les Préservatifs parmi le nombre total des femmes mariées ou vivant maritalement, âgées de 15-49 ans qui utilisent ou dont le partenaire utilise le préservatif.		
Unité : Pour cent		
Données requises : A = Nombre de femmes âgées de 15-49 ans qui utilisent les préservatifs; B = Nombre total de femmes qui utilisent une méthode contraceptive (moderne ou traditionnelle)		
Méthode de calcul (M) : $M = A \times 100 / B$		
Source : EDS-MICS	Périodicité 5ans	Niveau de désagrégation Urbain, Rural, National, région

Indicateur	Soins prénatals [SP]	
Définition : Pourcentage des femmes âgées de 15-49 ans, mères d'enfants âgés de 0-59 mois, consultées au moins une fois durant leur dernière grossesse par un personnel de santé qualifié.		
Unité : Pour cent		
Données requises : A = Nombre de femmes âgées de 15-49 ans, mères d'enfants âgés de 0-59 mois , consultées au moins une fois durant leur dernière grossesse par un personnel de santé qualifié; B = Nombre total de femmes âgées de 15-49 ans, mères d'enfants âgés de 0-59mois		
Méthode de calcul (M) : $M = A \times 100 / B$		
Source : EDS-MICS, données du SNIS	Périodicité 5 ans, Annuel	Niveau de désagrégation Urbain, Rural, National, région, département,

Indicateur	Nouvelles Inscriptions en Consultation prénatale. [NICP]	
Définition : Nombre de femmes nouvellement inscrites en consultation prénatale		
Unité : Nombre		
Données requises : Sommation de femmes nouvellement inscrites en consultation prénatale;		
Méthode de calcul (M) : Sommation de femmes nouvellement inscrites en consultation prénatale		
Source : Données du SNIS	Périodicité Annuel	Niveau de désagrégation Urbain, Rural, National, région

Indicateur	Pourcentage des accouchements assistés par un personnel médical qualifié [PAAPMQ]	
Définition : Proportion d'accouchements réalisés par un personnel qualifié par rapport au nombre total d'accouchements.		
Unité : Pour cent		
Données requises : A = Nombre de naissances assistées par un personnel de santé qualifié (médecins, infirmiers, sages –femmes), B = Nombre total de naissances vivantes au cours d'une année		
Méthode de calcul (M) : $M = A \times 100 / B$		
Source : Enquêtes ménages (EDS-MICS)	Périodicité 5 ans, 3 ans	Niveau de désagrégation National, région

Indicateur	Taux de séroprévalence [TS]	
Définition : Proportion de la population infectée par le VIH.		
Unité : Pour cent		
Données requises : A = Nombre de personne infecté par le VIH. B = Population totale		
Méthode de calcul (M) : $M = A \times 100 / B$		
Source : Enquêtes Ménages MICS, EDSN, RGPH	Périodicité 5 ans, 10 ans	Niveau de désagrégation National, région

Indicateur	Utilisation d'un préservatif masculin lors du dernier rapport sexuel à risque (en Pourcent de la population âgée de 15 à 24 ans) [UPMDR]	
Définition : Proportion de jeunes âgés de 14-24 ans dont le dernier partenaire non marital a eu à utiliser un préservatif.		
Unité : Pour cent		
Données requises : A = Nombre de jeunes âgés de 14-24 ans dont le dernier partenaire non marital a eu à utiliser un préservatif; B = Nombre total de jeunes âgés de 14-24 ans ayant eu un rapport avec un partenaire non marital		
Méthode de calcul (M) : $M = A \times 100 / B$		
Source : EDS-MICS	Périodicité 5 ans	Niveau de désagrégation Urbain, Rural, National, région

Indicateur	Nombre de nouveaux cas notifiés de VIH /Sida [NNCNVIH]	
Définition : Nombre de nouveaux cas notifiés de VIH/SIDA à travers le système national de notification.		
Unité : Nombre		
Données requises : Sommation de nouveaux cas notifiés de VIH		
Méthode de calcul (M) : Sommation de nouveaux cas notifiés de VIH		
Source : Données du SNIS	Périodicité Annuel	Niveau de désagrégation Urbain, Rural, National, région, département,

Indicateur	Nombre d'enfants orphelins [NEO]	
Définition : Nombre des enfants dont le père, la mère ou des deux parents sont morts.		
Unité : Nombre		
Données requises : Recensement du Nombre d'enfants orphelins		
Méthode de calcul (M) : Recensement du Nombre d'enfants orphelins		
Source : RGPH, EDS-MICS	Périodicité 10ans, 5 ans	Niveau de désagrégation Urbain, Rural, National, région, département,

Indicateur	Taux de scolarisation des orphelins par rapport aux non orphelins âgés de 10 à 14 ans [TSO]	
Définition : Au sens strict l'indicateur est défini comme le nombre d'enfants orphelins dont le ou les parents défunt (s) sont morts du SIDA, pour cent enfants non orphelins. En pratique, on prendra le nombre d'enfants orphelins (quelque soit la cause du décès des parents).		
Unité : Pour cent		
Données requises : A = Taux de scolarisation des enfants orphelins; B = Taux de scolarisation des enfants non orphelins		
Méthode de calcul (M) : $M = A \times 100 / B$		
Source : RGPH, EDS-MICS	Périodicité 10 ans, 5 ans	Niveau de désagrégation National, région, département

Indicateur	Taux de prise en charge des personnes infectées par rapport aux ARV [TPCPIRARV]	
Définition : Proportion de personnes infectées recevant les ARV parmi les personnes infectées.		
Unité : Pour cent		
Données requises : A = Nombre de personnes infectées recevant les ARV; B = personnes infectées inscrites		
Méthode de calcul (M) : $M = A \times 100 / B$		
Source : Données du SNIS	Périodicité Annuelle	Niveau de désagrégation National, région

Indicateur	Taux de mortalité néonatal [TMN]	
Définition : Nombre d'enfants de 0 -30 jours décédés.		
Unité : Pour cent		
Données requises : A= Nombre d'enfants de 0-30 jours décédés; B =Nombre de naissances vivantes		
Méthode de calcul (M) : $M = A \times 100 / B$		
Source : EDS-MICS, données du SNIS	Périodicité 5 ans, Annuel	Niveau de désagrégation Urbain, Rural, National, région

Indicateur	Ratio infirmier/habitant [RIH]	
Définition : Nombre d'habitants couvert par un infirmier.		
Unité : Infirmier/ Hts		
Données requises : A = Nombre d'infirmier ; B = Effectif de la population		
Méthode de calcul (M) : $M = A / B$		
Source : Données du SNIS	Périodicité Annuelle	Niveau de désagrégation National, région

Indicateur	Durée moyenne de l'allaitement maternel [DMAM]	
Définition : Nombre moyen de mois où le bébé est nourri au sein de sa mère.		
Unité : Mois		
Données requises : N = Nombre moyen de mois où le bébé est nourri au sein de sa mère		
Méthode de calcul (M) : $M = N$		
Source : Enquêtes ménages (EDS-MICS)	Périodicité quinquennale	Niveau de désagrégation National, région

Indicateur	Ratio médecin/habitant [RMH]	
<p>Définition : Nombre d'habitants couvert par un médecin.</p> <p>Unité : Médecin / Habitants</p> <p>Données requises : A = Nombre de médecins; B = Effectif de la population</p> <p>Méthode de calcul (M) : $M = A / B$</p>		
Source : Données du SNIS	Périodicité Annuelle	Niveau de désagrégation National, région

Indicateur	Ratio sage femme/ Femme en âge de procréer [RSFFAP]	
<p>Définition : Nombre de femmes en âge de procréer couvert par une sage femme</p> <p>Unité : Sage femme / Femme en âge de procréer</p> <p>Données requises : A = Nombre de sage femmes; B = Femmes en âge de procréer</p> <p>Méthode de calcul (M) : $M = A / B$</p>		
Source : Données du SNIS	Périodicité Annuelle	Niveau de désagrégation National, région

Indicateur	Taux de dépistage des tuberculeux [TDT]	
<p>Définition : Proportion des tuberculeux dépistés par rapport au nombre des tuberculeux attendus.</p> <p>Unité : Pour cent</p> <p>Données requises : A = Nombre de nouveaux cas dépistés (TPM+); B = Nombre de cas attendus</p> <p>Méthode de calcul (M) : $M = A \times 100 / B$</p>		
Source : Données du SNIS	Périodicité Annuelle	Niveau de désagrégation National, région

Indicateur	Taux de guérison des tuberculeux [TGT]	
<p>Définition : Proportion des tuberculeux guéris par rapport au nombre de tuberculeux pris en charge</p> <p>Unité : Pour cent</p> <p>Données requises : A = Nombre de tuberculeux guéris; B = Nombre de tuberculeux pris en charge</p> <p>Méthode de calcul (M) : $M = A \times 100 / B$</p>		
Source : Données du SNIS	Périodicité Annuelle	Niveau de désagrégation National, région

Indicateur	Taux de couverture en consultation prénatale [TCP]	
Définition : Nombre de femmes nouvellement inscrites en consultation prénatale.		
Unité : Nombre		
Données requises : Sommation de femmes nouvellement inscrites en consultation prénatale;		
Méthode de calcul (M) : Sommation de femmes nouvellement inscrites en consultation prénatale		
Source : Données du SNIS	Périodicité Annuel	Niveau de désagrégation Urbain, Rural, National, région

2.3 Indicateurs sociaux associés à l'habitat

2.3.1. Sources d'information existantes sur l'habitat

Dans la plupart des pays africains, le système d'informations sur l'habitat est moins structuré que ceux de l'éducation et de la santé. Les sources d'informations sur l'habitat relèvent à la fois du cadastre, de l'habitat et des collectivités territoriales (Mairies, communautés urbaines, etc.). Ces services relèvent le plus souvent de Ministères de tutelle différents ; ce qui complique davantage la coordination et la formalisation d'un système cohérent d'informations sur l'habitat.

Les services du cadastre relèvent les données topographiques de l'ensemble de l'espace territoriale, y compris celles des villes et autres localités habitées. De plus en plus ces données sont géo-référencées et bien tenues car la plupart des pays disposent d'instituts géographiques nationaux qui actualisent leurs bases de données topographiques et réalisent des cartes numérisées plus détaillées de l'espace.

Les services de l'habitat ont en charge la répartition prévisionnelle de l'espace habitable. Dans ce cadre, ils élaborent des schémas directeurs de l'aménagement de l'espace habitable qui indiquent les critères de mise en valeur des terrains habités et délimitent le développement des villes et villages dans le temps pour éviter l'occupation anarchique de l'espace.

Les collectivités territoriales sont chargées, entre autres, de l'exploitation de l'espace habitable en tenant compte des indications fournies par les services de l'habitat dans le cadre du schéma directeur de l'aménagement du territoire. Elles définissent ainsi les nouveaux quartiers et villages à mettre en valeur et fournissent les infrastructures de base (assainissement, réseau électrique et hydraulique, etc.) ainsi que les types d'habitats à y construire. Elles doivent disposer d'une base de données complète sur tous les terrains habités et leurs occupants (Type d'habitat, numérotation, statut d'occupation, etc.).

2.3.2 Système d'information sur l'habitat

La création d'un système d'information performant sur l'habitat nécessite l'identification des différentes utilisations faites des données disponibles, la détermination des besoins non encore satisfaits et une analyse fine des écarts entre les besoins et les données existantes. Compte tenu des différences de tutelle des services en charge de la production des données sur l'habitat, il est nécessaire de s'orienter vers la création d'un observatoire des données sur l'habitat qui aura en charge la production et la diffusion systématique des informations statistiques sur l'habitat et le logement.

Cet observatoire décrira toutes les sources de données existantes (topographiques, cadastrales, etc.) et créera une base de données de référence qui sera mise à jour périodiquement. Il permettra également d'identifier les besoins non satisfaits des utilisateurs et

les prendre en compte dans le cadre de la production des données de routine et des enquêtes périodiques.

2.3.3 Indicateurs des conditions de l'habitation

Ces indicateurs sont classés en deux catégories. Il s'agit :

1. des indicateurs de base qui correspondent aux éléments universellement admis de l'habitation (abri contre les intempéries, protection de la vie privée, approvisionnement en eau protégé et présence d'installations sanitaires) ;
2. des indicateurs supplémentaires qui permettent d'évaluer dans quelle mesure la construction de logements suffit à répondre au besoin de faire face à l'accroissement de population (exemple : Nombre moyen de personnes par pièce).

Les indicateurs ont essentiellement pour objet de révéler les lacunes existant en matière de conditions d'habitation. Ils sont aussi utilisés pour faire des comparaisons entre les pays à niveau d'habitation peu élevé et les pays à niveau d'habitation élevé que pour faire des différences entre les pays qui ont déjà atteint des niveaux d'habitation élevés.

Ce sont tous les indicateurs qu'on peut calculer à partir de la classification des ménages selon les principales caractéristiques de l'habitation décrites ci-dessus. On peut donner en exemples les quelques indicateurs suivants :

- pourcentage de ménages ordinaires ayant accès à l'eau potable ;
- pourcentage des chefs de ménages ordinaires jouissant d'un statut spécifié d'occupation du logement ;
- pourcentages de ménages ordinaires logés dans une habitation dotée d'un type spécifié de lieu d'aisance ;
- pourcentage de ménages ordinaires utilisant un mode d'éclairage spécifié ;
- pourcentage de ménages ordinaires utilisant une source d'énergie spécifiée pour la cuisine.

2.3.4 Données prioritaires relatives à l'habitat

Les données prioritaires relatives à l'habitat portent essentiellement sur :

- le statut d'occupation des logements (propriétaire, locataire, etc.) par milieu et localité de résidence ;
- le parc immobilier et les caractéristiques des logements par milieu et localités géographiques de résidence selon les caractéristiques des locaux à usage d'habitation ;

- les dépenses de consommation que les particuliers consacrent au logement par milieu et localité géographique de résidence selon le statut d'occupation (propriétaire, locataire, etc.) ;
- la formation brute de capital fixe attribuable à la construction de logement par milieu et région géographique de résidence ;
- la distribution de la population selon les caractéristiques des logements occupés ;
- la consommation d'énergie des ménages à des fins domestiques selon le milieu et la région géographique de résidence ;
- le temps consacré par habitant aux déplacements effectués pour aller au travail et pour des activités domestiques par âge et sexe selon le milieu et la région géographique de résidence ;
- la disponibilité et l'accessibilité des certaines commodités (eau potable, électricité, sanitaires, assainissement, etc.) dans par type de logement selon le milieu et la région géographique de résidence.

2.3.4 Quelques indicateurs de cadre de vie et leurs métadonnées

Indicateur	Proportion des ménages ayant accès à un système d'assainissement amélioré [PPAMSA]	
Définition : Les ménages ayant accès à des infrastructures d'assainissement adéquates dans un voisinage qui leur est proche dans la population des ménages. (Sanitaires adéquats : latrine traditionnelle et moderne, toilette publique, wc modernes, Voisinage proche...)		
Unité : Pour cent		
Données requises : A = nombre de ménages ayant accès a des infrastructures d'assainissement de base dans un voisinage proche, B = nombre total de ménages		
Méthode de calcul (M) : $M = A \times 100 / B$		
Source : Enquêtes ménages (EDS-MIC)	Périodicité	Niveau de désagrégation
	5ans, 3ans	National, région, urbain, rural

Indicateur	Proportion des ménages ayant accès à l'eau potable [TARPA]	
Définition : Pourcentage de la population qui utilise l'un quelconque des types suivants d'approvisionnement en eau de boisson : eau courante, fontaine publique, forage ou pompe, puits protégé, source protégée ou eau de pluie		
Unité : Pour cent		
Données requises : A = Effectif de la population totale qui utilise une source d'eau potable; B = Effectif total de population		
Méthode de calcul (M) : $M = A \times 100 / B$		
Source : EDS-MICS ENBC	Périodicité	Niveau de désagrégation
	5 ans	Rural, Urbain

Indicateur	Proportion de la population urbaine vivant dans un logement décent [PPUVLD]	
Définition : Proportion de la population urbaine vivant dans un logement décent		
Unité : Pour cent		
Données requises : A= population urbaine vivant dans un logement décent; B= population urbaine		
Méthode de calcul (M) : $M = A \times 100 / B$		
Source : Rapport d'analyse approfondie (RGPH, rapport d'analyse approfondie EDS) INS	Périodicité Quinquennale	Niveau de désagrégation National, région

BIBLIOGRAPHIE

1. AFRISTAT, Mise en place d'un système d'information sur le marché du travail, manuel de cours du séminaire atelier de formation sur le système d'information sur le marché du travail tenu à Douala (Cameroun) du 09 au 21 mai 2005, 93 p ;
2. Cathérine Girardeau, « Vers un système de statistiques sociales », In Economie et statistique, Volume 31, n°31, pp : 3-10 ;
3. INS-Niger, Diagnostic sectoriel des statistiques démographiques et sociales, Rapport thématique rentrant dans le cadre de l'élaboration de la Stratégie Nationale de Développement de la Statistique (SNDS) 2008-2012, Niamey, décembre 2006, 16 p ;
4. INS-Niger, Fiches techniques des indicateurs socioéconomiques du Niger, Niamey, février 2010, 126 p ;
5. Kairo Kiari Kaka, Hamidou Miyé, Komblo Ibrahim, Sadou Garekam, Evaluation du système national d'information sanitaire (SNIS) du Niger et Plan opérationnel 2005-2009, Août 2005, 62p ;
6. Nations Unies, L'amélioration des statistiques sociales dans les pays en développement : cadre conceptuel et méthodes, Département des affaires économiques et sociales internationales, Etudes méthodologiques série F, n°25, New York, 1979, 118 p ;
7. STONE Richard, Le système de statistiques sociales et démographiques (ONU), In : Economie et statistique, n° 75, février 1976, PP : 21-26 ;